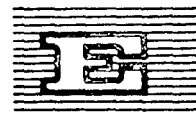


NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE
E/CN.6/539
20 janvier 1970
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE LA CONDITION
DE LA FEMME
Vingt-troisième session
Point 7 b) de l'ordre du jour provisoire

L'INFLUENCE DU PROGRES SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE SUR
LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET L'EMPLOI DE LA FEMME

Rapport du Bureau international du Travail

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer à la Commission de la condition de la femme le rapport ci-après qui a été établi par le Bureau international du Travail comme suite à la résolution 1328 (XLIV) du Conseil économique et social.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
Introduction	1 - 3	2
I. Renseignements relatifs aux études nationales	4 - 36	4
II. Travaux de l'OIT relatifs à l'influence du progrès technique sur l'emploi de la femme (1967-1969)	37 - 49	15
Appendice I. Résumé des études nationales entreprises conformément à la résolution 1328 (XLIV) du Conseil économique et social		
Appendice II. Documents de l'OIT relatifs aux incidences sociales des techniques de pointe		

INTRODUCTION

1. Pour donner suite à une résolution adoptée par la Commission de la condition de la femme de l'Organisation des Nations Unies, en février-mars 1966, et par le Conseil économique et social, en juillet 1966, le BIT a rédigé un rapport préliminaire sur les Travaux de l'OIT relatifs à l'influence du progrès technique sur l'emploi et les conditions de travail de la femme (E/CN.6/500, du 6 décembre 1967). Ce rapport contenait un bref exposé sur les travaux entrepris par l'OIT de 1957 à 1967 pour donner effet à la résolution relative à l'automation adoptée par la Conférence internationale du Travail, à sa trente-neuvième session en 1956, et pour répondre, d'une manière générale, à la préoccupation croissante que suscitent les répercussions de l'automation et des autres progrès techniques sur la politique du travail et la politique sociale.
2. Après avoir examiné ce rapport à sa vingt et unième session en février-mars 1968, la Commission de la condition de la femme a adopté une résolution sur l'influence du progrès scientifique et technique sur la condition de la femme; à sa quarante-quatrième session, le Conseil économique et social a fait sienne cette résolution [résolution 1328 (XLIV)]. Par la résolution qu'il a adoptée, le Conseil a invité les Etats Membres qui sont en mesure de le faire à entreprendre des études nationales relatives à l'influence du progrès scientifique et technique sur les conditions de travail et d'emploi de la femme et à communiquer les résultats de ces études à l'Organisation des Nations Unies qui, en consultation avec l'Organisation internationale du Travail, prendra des dispositions pour les soumettre, sous une forme appropriée, à la Commission de la condition de la femme, lors de sa vingt-troisième session. En outre, le Conseil a recommandé à l'Organisation internationale du Travail de poursuivre l'étude de la question, dans son ensemble, et de faire connaître ses conclusions à la Commission de la condition de la femme.
3. Le présent rapport a été établi pour donner suite à cette résolution; on y trouvera 1) un résumé des renseignements communiqués par les gouvernements en réponse à une note du Secrétaire général les invitant à fournir des renseignements

sur les études nationales relatives à l'influence du progrès scientifique et technique sur les conditions de travail et d'emploi de la femme (ces renseignements figurent en appendice I au présent rapport); 2) un compte rendu des travaux récents de l'OIT relatifs aux répercussions sociales du progrès technique, en ce qui concerne notamment la main-d'oeuvre féminine. Le présent rapport doit se lire compte tenu du rapport intérimaire (E/CN.6/500, du 6 décembre 1967), qu'il a simplement pour objet de compléter.

I

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ETUDES NATIONALES

4. Au 1er janvier 1970, les gouvernements des pays suivants avaient fait parvenir leur réponse à la note du Secrétaire général datée du 12 juillet 1968 : 26 gouvernements (Argentine, Australie, Barbade, Belgique, Bulgarie, Cambodge, Canada, Ceylan, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, Guatemala, Iran, Irak, Italie, Japon, Koweït, Maroc, Mexique, Norvège, République centrafricaine, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Sierra Leone, Suède et Suisse) ont envoyé une réponse portant sur des questions de fond. Quatorze gouvernements (Afrique du Sud, Jamaïque, Liechtenstein, Madagascar, Maldives, Maurice, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, République arabe syrienne, Samoa-Occidental, Somalie et Zambie) ont indiqué qu'ils n'avaient pas entrepris d'études nationales.

5. Il convient de noter que, jusqu'à présent, quelques rares pays seulement ont été en mesure d'entreprendre des études nationales du genre de celles qui sont suggérées dans la résolution 1328 (XLIV); toutefois, certains pays envisagent de le faire dans un avenir proche. L'examen des renseignements figurant à l'appendice I révèle en outre qu'il s'est avéré très difficile d'isoler le progrès technique et les perfectionnements qui l'accompagnent des autres composantes de l'évolution économique et sociale générale, comme aussi d'évaluer les répercussions des progrès scientifiques et techniques sur la condition de la main-d'oeuvre féminine prise isolément, étant donné que ces progrès affectent indifféremment les hommes et les femmes.

6. Toutefois, il apparaît qu'un nombre croissant de pays prennent de plus en plus conscience de l'importance du progrès technique et scientifique en tant que facteur capital, sinon déterminant de la structure de l'emploi et des conditions de travail de la femme. Il est évident que cette évolution peut avoir des effets à la fois positifs et négatifs et qu'il appartient à la société d'éviter ou de minimiser les effets négatifs de cette évolution, tout en tirant tout le parti possible des avantages qu'elle présente à la fois pour l'homme et pour la femme. D'une manière générale, les politiques d'adaptation au progrès technique valent pour la main-d'oeuvre féminine aussi bien que pour la main-d'oeuvre masculine, et le premier

principe doit donc être de veiller à ce que, en fait, elles s'appliquent à tous les travailleurs indifféremment et à ce qu'aucune discrimination ne soit exercée, ni ouvertement, ni de façon déguisée.

7. Il est également évident que les jeunes filles et les femmes risquent d'être désavantagées du fait du progrès technique et scientifique. Cela est dû dans une large mesure à ce que, dans la plupart des pays, l'instruction, l'orientation professionnelle et la formation qu'elles reçoivent ne sont pas adaptées au présent et à ce que les jeunes filles ne reçoivent pas vraiment l'enseignement et la formation que l'ère du progrès scientifique réclame. On ne les encourage pas à se préparer aux branches nouvelles d'activité où il existe des débouchés, alors que, dans les métiers traditionnellement féminins, les possibilités d'emploi diminuent du fait de l'introduction de l'automatisation. En outre, pour diverses raisons, la main-d'oeuvre féminine tend à être moins mobile que la main-d'oeuvre masculine, qu'il s'agisse de changer d'emploi ou de résidence, ce qui la rend moins adaptable à l'évolution. Dans de nombreux pays, les femmes font encore l'objet d'une discrimination dans l'emploi et la profession et leur vulnérabilité relative au progrès technique et scientifique s'en trouve accrue. Certes, les conditions nouvelles de travail peuvent avoir pour effet de réduire les efforts physiques requis pour certains travaux mais, sur le plan psychologique, la main-d'oeuvre féminine n'en éprouve pas moins certaines difficultés à s'adapter à ces nouvelles conditions. Les nouvelles méthodes de paiement des salaires peuvent amener à remettre en question les moyens admis d'appliquer le principe de l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale.

8. La situation est donc plus difficile pour les femmes que pour les hommes et les problèmes particuliers de la main-d'oeuvre féminine devant l'évolution technique et scientifique devront être suivis de près dans les années à venir, tant sur le plan national que sur le plan international. Ainsi que l'a souligné la représentante du Bureau international du Travail lorsqu'elle a présenté le rapport intérimaire de l'OIT sur cette question, toute étude comparative sur le plan international ne sera valable que si elle repose sur des études nationales et les études qui seront faites à l'échelon national concernant les répercussions du progrès scientifique et technique sur la situation sociale et l'emploi devront contenir

des données sur les répercussions particulières que ce progrès pourra avoir sur la condition, l'emploi et les conditions de travail de la main-d'oeuvre féminine. Il faut donc espérer que dans l'avenir les pays fourniront des renseignements plus nombreux.

9. Bien que peu de pays aient été en mesure de faire une étude spéciale des répercussions du progrès technique et scientifique sur l'emploi et les conditions de travail de la femme, ou aient jugé nécessaire ou opportun de le faire, les réponses reçues à la note du Secrétaire général ont cependant permis de réunir nombre de renseignements utiles sur l'évolution de l'emploi de la main-d'oeuvre féminine et sur la situation actuelle des travailleuses dans les divers pays (voir appendice I). Il est évident que, dans la plupart des pays, et notamment dans les pays les plus industrialisés, le progrès technique et scientifique a beaucoup contribué à déterminer l'évolution qui s'est produite et influe directement sur la situation actuelle en ce qui concerne l'emploi et les conditions de travail de la femme.

10. Ainsi qu'il ressort des réponses reçues des pays développés, la condition de la femme s'est considérablement améliorée du fait de l'application des techniques nouvelles et d'autres facteurs, comme l'existence d'une économie dynamique et en expansion, ou l'existence d'une société socialiste où les forces productives s'accroissent et où l'attitude à l'égard de l'emploi de la main-d'oeuvre féminine s'est modifiée pour aboutir à une plus grande égalité de chances et de traitement, sur le plan pratique. Toutefois, quelques réponses traduisent une certaine préoccupation parce que la condition de la main-d'oeuvre féminine reste peu satisfaisante et elles attirent l'attention sur le fait que le progrès scientifique et technique risque de ne pas apporter d'avantages à la femme si elle n'est pas amenée à s'engager plus directement dans la voie de l'évolution ou si elle ne comprend pas et n'accepte pas les exigences et les besoins nouveaux que fait naître le progrès technique et scientifique dans les domaines de l'enseignement, de la formation, du choix de la profession et de l'emploi.

11. Il ressort des réponses reçues de pays en voie de développement que l'influence du progrès technique et scientifique s'est fait moins fortement et moins généralement sentir dans ces pays, et cela pour des raisons évidentes, et que l'intensification de la mécanisation, l'adoption de techniques nouvelles et la transformation

des attitudes culturelles et des traditions doivent aller de pair. La mécanisation de l'agriculture et des activités rurales en général peut faire surgir des difficultés d'ordre économique et social en ce qui concerne l'emploi des femmes dans les zones rurales (où vit et travaille la grande majorité des femmes de ces pays). Il est indiqué que souvent les femmes n'aiment pas travailler en usine ni travailler sous les ordres d'hommes qui ne sont ni leur mari ni des membres de leur famille et que, lorsqu'elles travaillent en usine, c'est, la plupart du temps, dans l'industrie légère, qui jusqu'à présent a été la moins touchée par le progrès technique.

a) Emploi et chômage

12. Dans la plupart des pays, les innovations techniques ont été introduites pendant une période de plein emploi ou de pénurie de main-d'oeuvre. L'emploi de la main-d'oeuvre féminine augmentait, en particulier l'emploi des femmes mariées. Le progrès technique et maints facteurs connexes provoquaient une redistribution de la main-d'oeuvre féminine, les femmes abandonnant les travaux agricoles pour l'emploi productif ou le secteur des services (vers lequel elles ont été tout particulièrement attirées). Toutefois, une réponse laisse entendre que, bien que le progrès technique puisse avoir un effet positif à long terme sur l'emploi des femmes, il pourrait avoir un effet négatif à court terme s'il n'était accompagné d'une politique appropriée de développement et d'investissement ainsi que d'une planification et d'une coordination adéquates.

13. Dans l'ensemble, il y a eu, semble-t-il, une augmentation et une amélioration des possibilités d'emploi pour les femmes, qui ont maintenant accès à un plus grand choix de professions. Les divisions anciennes et traditionnelles du travail ont été brisées ou contestées, et la distinction entre "les travaux d'homme" et "les travaux de femme" est devenue plus fluide. Néanmoins, nombreuses sont les réponses qui ont mis l'accent sur l'obstacle que représentent encore pour l'emploi féminin les notions et les pratiques qui continuent d'opposer le travail de la femme et celui de l'homme, et qui ne cèdent que lentement malgré tous les récents progrès de la science et de la technique. Il est clair que ces principes rigides influent sur la formation et l'orientation professionnelle des filles dès leur jeune âge, puis sur leur emploi et leur carrière. Là où des distinctions traditionnelles et

illogiques continuent de régir la division du travail entre les sexes dans une économie moderne, les jeunes filles sont privées de la possibilité d'utiliser et de développer efficacement leurs talents et l'on a tendance à les reléguer dans les secteurs moins dynamiques et moins progressistes de l'économie ou, dans le cas des secteurs en voie de développement (par exemple celui de l'électronique) où de nouvelles possibilités se présentent et où les qualifications du travailleur doivent répondre à de nouvelles exigences, dans les professions plus ou moins tombées en désuétude qui n'exigent pas une grande compétence.

14. Il ne ressort cependant pas des réponses que le progrès technique et scientifique a nui, jusqu'ici, au niveau général de l'emploi féminin, peut-être grâce à une conjoncture favorable eu égard à d'autres facteurs du développement économique et social, et en particulier à la demande de main-d'oeuvre féminine qui en résulte et aussi aux aspirations familiales, un revenu supplémentaire venant bien à point et étant souvent rendu possible par la modernisation du foyer. Le chômage féminin est resté réduit, malgré la disparition de certaines professions et la création de certaines autres ainsi que les tendances profondes à une redistribution de la main-d'oeuvre, y compris la main-d'oeuvre féminine, selon des catégories professionnelles et des branches d'activité différentes. On ne dispose pas de statistiques concluantes sur "le chômage invisible" chez les femmes, mais on pense qu'il est plus répandu chez les femmes mariées, qui sont parfois moins dépendantes de leur travail, qui ont moins de mobilité géographique et professionnelle et qui par ailleurs sont moins disposées à se dire prêtes à travailler hors du foyer.

15. Dans l'ensemble, les ajustements au changement ont eu lieu dans un contexte de croissance économique et d'éveil social. Il ne fait pas de doute qu'il y a eu et qu'il continuera d'y avoir des cas où hommes et femmes se sont trouvés et se trouveront privés de moyens de subsistance dans tel ou tel pays, en raison de la rapidité du progrès technique et scientifique, mais les réponses laissent entendre qu'on peut remédier à ces situations par une politique et des mesures appropriées susceptibles d'en adoucir les effets et de faciliter la réintégration dans la vie économique et sociale. Il est indiqué à plusieurs reprises que, dans ce contexte général, il faudrait peut-être accorder plus d'attention à la main-d'oeuvre féminine.

b) Orientation et formation professionnelles

16. De nombreuses réponses mettent particulièrement l'accent sur la nécessité d'une orientation et d'une formation professionnelles adaptées à l'époque et conçues dans le même esprit et de la même façon pour les jeunes filles que pour les jeunes gens. Il est souligné qu'il n'y a pas, ou pratiquement pas, d'obstacles d'ordre juridique à l'égalité d'accès aux moyens d'orientation et de formation professionnelles mais qu'en fait, ces moyens sont souvent conçus et utilisés compte tenu de l'attitude et de l'opinion que l'on a généralement quant aux aptitudes de la femme pour telle ou telle profession. Il ressort d'un certain nombre de réponses qu'il importe tout particulièrement de prendre des mesures positives pour guider et former les jeunes filles de façon à les préparer à vivre et à travailler dans une société en voie de modernisation technique et à redresser des concepts périmés qui opèrent en sens inverse.

17. En ce qui concerne l'orientation professionnelle, certaines réponses indiquent qu'il existe une tendance à orienter surtout les jeunes filles et les femmes vers des professions typiquement féminines, sans tenir compte des réelles possibilités d'emploi et en se fondant, pour leur choix, sur des principes stéréotypés. A cet égard, il est dit, dans certaines réponses, que les conseillers en matière d'orientation et d'emploi de jeunes peuvent, en collaboration avec l'école et la collectivité, aider à élargir et à moderniser les perspectives d'emploi des jeunes filles, ainsi qu'à les encourager et à les décider à embrasser des professions jusqu'ici réservées exclusivement ou principalement aux hommes.

18. Pour ce qui est de l'éducation des filles, on observe que, même lorsque leur niveau d'instruction est plus ou moins égal à celui des garçons, les filles ont tendance, soit par inclination soit pour céder aux conseils de leurs parents, de leurs professeurs, etc., à s'orienter vers les professions traditionnelles et que, très souvent, on ignore leurs aptitudes pour les mathématiques, les sciences et la technique ou bien on ne fait rien pour les cultiver. Dans les pays en voie de développement en particulier, les filles, plus que les garçons, ont tendance à abandonner leurs études au niveau primaire ou secondaire.

19. Pour ce qui est de la formation professionnelle, les réponses confirment généralement l'importance primordiale que présentent, pour les filles comme pour les garçons, une solide préparation au travail et, dans beaucoup de pays, l'existence

des institutions nécessaires et les possibilités d'accès à ces institutions, à condition que, dans le cas des filles, les études antérieures ne les empêchent pas d'y recevoir une formation susceptible de leur ouvrir bon nombre de professions techniques. Toutefois, exception faite de certains cas, les filles ne font qu'un usage limité, semble-t-il, de ces moyens de formation, quant à leur variété et à leur niveau, même lorsqu'elles sont ouvertement encouragées à avoir plus d'audace dans le choix de leur profession et plus d'ambition dans la formation qu'elles acquièrent aux fins d'obtenir un emploi.

20. Certaines réponses se réfèrent aux attitudes des employeurs ainsi qu'au fait, très compréhensible, qu'ils hésitent à donner aux jeunes filles une formation de longue durée, surtout si elles doivent se retirer ultérieurement de la vie active. Certaines indiquent cependant la possibilité d'influencer les attitudes des employeurs, compte tenu des changements dans les habitudes de travail des femmes (carrières plus longues et parfois moins intermittentes).

21. Il ressort de quelques réponses qu'on s'est généralement moins préoccupé de la formation professionnelle des jeunes filles que de celle des garçons et qu'on doit, de ce fait, prendre des mesures pour qu'elle réponde plus rapidement aux tendances et aux besoins de la société moderne.

22. Les réponses font également mention du fait que les offres d'emploi des bureaux de recrutement sont parfois teintées de préjugés fondés sur le sexe, sans tenir compte de l'éducation, de la formation, des aptitudes et des qualifications des candidats, les considérations étant là encore fondées sur le sexe et non sur les aptitudes des candidats pour les emplois en question.

23. Une réponse au moins met en lumière un problème crucial relatif à la préparation professionnelle des jeunes filles et des femmes aux fins d'emploi ainsi qu'à la profession qu'elles exerceront ultérieurement, à savoir le fait que les femmes manquent d'intérêt pour les emplois et carrières techniques, qu'elles sont attirées vers d'autres carrières et qu'elles sont peu disposées à faire de sérieux efforts ou à fournir la même somme de travail que les hommes pour accroître leur expérience et leur compétence. Il s'agit de savoir dans quelle mesure cette attitude est imputable à l'éducation et à l'orientation qui leur sont données depuis l'enfance, conformément à la théorie selon laquelle certaines professions leur conviennent et

d'autres pas, ou dans quelle mesure elle représente une inclination naturelle. A en juger par ce que l'on observe dans certains pays, les filles n'ont pas encore réellement eu l'occasion de savoir quelles sont leurs possibilités d'emploi présentes et futures, en dehors de celles qui sont traditionnellement acceptées.

24. A cet égard, il est noté dans une réponse que, les normes d'instruction et de formation exigées pour maints emplois étant devenues plus élevées par suite du progrès technique et scientifique, les filles devront redoubler d'efforts pendant les années à venir et on se doit de leur assurer toutes les possibilités possibles de développer leur potentiel grâce à l'éducation et à la formation. En fait, dans certains cas, elles ont déjà commencé. En dernière analyse, c'est à elles qu'il appartient de montrer qu'elles sont capables d'exercer les nombreux emplois que leur ouvre le progrès technique et scientifique.

c) Rémunération

25. Les réponses indiquent, de façon explicite ou implicite, qu'il est difficile de déterminer l'influence exercée immédiatement par le progrès technique et scientifique sur les salaires des femmes. Mais il est clair que l'accroissement de la productivité, conséquence du progrès technique, s'accompagne d'une augmentation des salaires des hommes aussi bien que de ceux des femmes. En outre, avec la modernisation du matériel, les femmes ont souvent accès à des emplois mieux rémunérés, qui étaient jusqu'à présent réservés aux hommes. Le nombre plus restreint d'emplois non qualifiés a fait monter le niveau des salaires des femmes; une réponse fait observer qu'une autre raison de ce phénomène a été la création, par la technologie moderne, de nouveaux emplois pour les femmes, qui requièrent un niveau de qualifications supérieures à celles qu'exigeait auparavant cette même activité.

26. Selon ces réponses, le principe du salaire égal est généralement accepté et appliqué. On a fait remarquer qu'il est plus facile de l'appliquer intégralement lorsque les femmes exercent des activités analogues, c'est-à-dire qu'elles font véritablement le même travail, ce qui n'est pas toujours ni même souvent le cas dans un grand nombre de pays. Certaines réponses attirent l'attention sur le fait que les femmes ont des revenus moyens inférieurs à ceux des hommes (c'est-à-dire moins des deux tiers). Il en est ainsi non pas parce que le principe du salaire égal n'est pas pleinement appliqué mais parce que la concentration et la répartition

professionnelles des femmes portent sur des branches d'activités et des professions mal rémunérées, qui se situent aux derniers échelons de l'échelle des qualifications, parce qu'elles sont moins instruites, que leur formation et leur orientation professionnelles ne répondent plus aux besoins actuels, qu'elles ne sont que peu qualifiées, qu'elles ont moins d'ambition et d'intérêts et qu'il existe dans certains cas des préjugés.

27. Dans une réponse, on indique qu'une enquête menée sur l'emploi des femmes a permis d'établir que pour elles, un salaire ou une rémunération élevée ne constitue qu'un facteur relativement peu important, qui vient bien après les facilités de transport et la présence de collègues d'un commerce agréable.

d) Heures de travail et loisirs

28. Plusieurs réponses soulignent que les progrès scientifiques et la technologie nouvelle ont permis, en accroissant la productivité et le rendement, de réduire le nombre des heures de travail de tous les travailleurs et d'étendre en général la durée des vacances et des loisirs. Les heures de travail sont les mêmes pour les hommes que pour les femmes, si ce n'est qu'il existe souvent des restrictions spéciales relatives aux heures supplémentaires (plus particulièrement pour les femmes enceintes et les mères qui allaitent) et au travail de nuit pour les femmes (disposition contestable, qu'un certain nombre de pays examinent actuellement en vue de l'abroger comme n'étant plus nécessaire et comme étant contraire au principe de l'égalité de traitement des hommes et des femmes). On relève dans plusieurs réponses que l'un des effets de l'automation a été d'étendre le travail par roulement et que le nombre des femmes qui travaillent dans ce domaine augmente. Une réponse note que les horaires des femmes qui sont leur propre employeur ou qui travaillent chez elles risquent davantage d'être longs et de durée variable.

29. Bon nombre de réponses indiquent que les loisirs des femmes dépendent dans une très grande mesure de leur famille. En outre, les femmes consacrent une plus grande partie de leurs loisirs aux tâches ménagères, c'est-à-dire que la durée véritable de leurs loisirs est inférieure à celle dont jouissent les hommes. Il est indiqué dans une réponse que les femmes consacrent environ deux heures de plus par jour aux activités ménagères même lorsqu'elles reçoivent de l'aide.

30. Certains pays, qui consacrent beaucoup de temps à l'utilisation rationnelle des loisirs, ont élaboré un système très complet d'occupation des loisirs. Ils encouragent les femmes à participer à toutes sortes d'activités, notamment à celles qui ont un caractère culturel, social et récréatif.

e) Sécurité et santé

31. Le progrès scientifique et la technologie moderne ont eu manifestement des répercussions importantes sur le milieu physique du travail et sur la sécurité et la santé des travailleurs. Beaucoup de réponses soulignent que l'automation et les changements qu'elle entraîne ont permis d'aménager le milieu du travail de façon plus agréable, plus propre et ont réduit le nombre des emplois sales, pénibles et physiquement fatigants. En outre, une réponse précise que la technologie moderne a permis de supprimer de nombreuses causes d'accidents professionnels ainsi que de maladies professionnelles et par conséquent de réduire le nombre des accidents du travail et les cas de maladie. Une autre relève que le matériel moderne comporte souvent des systèmes de sécurité intégrés à l'appareil ce qui réduit les risques et améliore la sécurité des femmes.

32. Mais par ailleurs plusieurs réponses mentionnent certaines conséquences néfastes de la technologie nouvelle : le bruit et ses effets nuisibles, la tension nerveuse encore accrue et la fatigue psychologique, les nouveaux dangers résultant de l'emploi de nouveaux procédés et de nouvelles substances, l'isolement des travailleurs dans certains cas, la monotonie du travail sur machine et les problèmes de santé mentale que provoque l'insécurité de l'emploi à une époque où la technique provoque des changements rapides.

33. Un certain nombre de réponses mentionnent des mesures spéciales prises pour assurer la sécurité et la protection sanitaire des femmes enceintes et des mères qui allaitent ainsi que d'autres restrictions limitant l'emploi des femmes dans certains métiers dangereux du point de vue de la fonction de reproduction de la femme et, de façon générale, insalubres. On remarque que l'automation a ouvert un grand nombre de débouchés nouveaux aux femmes dans des emplois qui leur étaient jusqu'alors fermés en les rendant moins pénibles et moins dangereux pour la santé.

f) Soins aux enfants

34. Les réponses indiquent que la majorité des pays accordent une attention plus grande à la question des soins aux enfants et à celle de l'enseignement. Ce qui frappe, c'est presque partout la pénurie d'installations, rendue plus aiguë encore par l'augmentation souvent très rapide du nombre des mères qui travaillent à l'extérieur, par le fait que beaucoup moins de personnes sont disposées à accepter des emplois de maison et par le coût de plus en plus élevé du personnel domestique, qui est bien au-delà des moyens de la majorité des familles. Il est donc urgent d'étendre les services de puériculture et il faut de plus en plus que la société et la communauté satisfassent ce besoin et ne s'en remettent pas à l'initiative des familles ou à des dispositions prises par des particuliers.

35. L'urgence de ce besoin est reconnue mais les réponses précisent qu'à certaines exceptions près, l'action des pouvoirs publics en ce qui concerne la création et l'expansion de services de puériculture est lente et insuffisante. Les raisons en sont diverses : elles peuvent être financières ou il peut s'agir d'une politique visant délibérément à décourager les mères d'enfants en bas âge de travailler à l'extérieur. Il est certain que dans la plupart des pays les installations actuelles (qu'elles soient publiques ou privées, surveillées ou non) sont considérablement en retard sur la demande présente et future dans ce domaine. Une réponse souligne qu'une enquête a établi que la demande de services para-scolaires destinés aux enfants d'âge scolaire est bien supérieur à la demande d'établissements préscolaires. Une autre fait observer que l'on prend de plus en plus conscience de l'importance qu'ont pour les enfants les premières années de la formation et que l'on s'attache actuellement à améliorer la qualité des expériences sociales et de l'enseignement qui marquent les premières années de leur vie.

36. Différents moyens d'apporter à l'enfant les soins nécessaires sont proposés dans les réponses (crèches, pouponnières, garderies d'enfants, centres résidentiels fonctionnant pendant certaines périodes de l'année et aides familiales telles que les gardes d'enfants). Dans des pays en voie de développement, il est souvent possible de compter sur l'aide d'autres membres de la famille mais tel n'est plus le cas dans les pays développés.

II

TRAVAUX DE L'OIT RELATIFS A L'INFLUENCE DU PROGRES TECHNIQUE
SUR L'EMPLOI DE LA FEMME (1967-1969)

37. En novembre 1968, le Conseil d'administration de l'OIT a examiné le programme d'activités de l'OIT sur l'automation à partir d'un document établi par le Bureau, qui a pris en considération les recommandations formulées par la réunion d'experts sur les programmes d'adaptation à l'automation, tenue en 1967. Ces recommandations sont jointes au rapport intérimaire qui figure dans le document E/CN.6/500 du 6 décembre 1967.

38. Le programme a deux objectifs principaux. Le premier est de parvenir à une meilleure compréhension des effets et des conséquences des nouvelles techniques à l'égard des travailleurs, à l'échelon de l'usine, à l'échelon de la branche d'industrie et de la catégorie professionnelle, et à l'échelon national - ainsi que les répercussions que ces nouvelles techniques peuvent avoir sur les institutions sociales (organisations d'employeurs et de travailleurs, syndicats, relations professionnelles). Le second consiste à examiner les programmes d'adaptation visant à atténuer ou à annuler les effets négatifs des nouvelles techniques et à assurer une répartition équitable des coûts et des bénéfices. Les moyens utilisés sont la recherche et le rassemblement de données (l'OIT jouant le rôle de centre de rassemblement et de diffusion des données), les échanges d'expérience (grâce à des conférences, des séminaires et des colloques) et éventuellement la coopération technique fournie à la demande des gouvernements.

Recherche et information (générale)

39. La bibliographie des ouvrages dont dispose l'OIT sur les aspects sociaux de l'automation (établie pour la première fois en 1962 puis mise à jour en 1966) a fait l'objet d'une nouvelle révision en 1969 et la dernière version [AUT/DOC/2 (Rev.2)] sera à la disposition de la Commission^{1/}.

40. Une étude sur les problèmes que pose le recrutement et la formation de la main-d'oeuvre dans des usines nouvellement créées où sont mises à profit les techniques

^{1/} La version revue fournit des détails sur près de 1 300 livres, rapports et articles reçus par l'OIT jusqu'à la fin de 1968.

avancées a été achevée. Cette étude est publiée dans la monographie No 3, 1969 du CIRF sous le titre "Employment and Training Problems in New Factories" (Problèmes de l'emploi et de la formation dans les nouvelles usines). Une étude des répercussions qu'a l'automation sur les questions qui se posent au niveau de l'usine a également été achevée et une autre étude a été entreprise pour examiner les solutions que les négociations collectives peuvent permettre d'apporter aux problèmes soulevés par l'évolution technique.

41. Deux nouveaux bulletins ont été publiés dans la série Travail et automation. Le bulletin No 6 traite des programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre aux Etats-Unis, en Suède et en URSS tandis que le bulletin No 7 examine ces mêmes questions pour le Canada, l'Italie et le Japon. D'autres Résumés sur l'automation ont été publiés dans les numéros de janvier et août 1968 et de février et août 1969 de la Revue internationale du travail. On y trouve de brefs résumés de livres et d'articles choisis qui traitent des conséquences qu'entraînent pour la main-d'oeuvre et sur le plan social l'automation et les progrès techniques les plus poussés.

L'adaptation de la main-d'oeuvre au progrès technique

42. L'OIT a réalisé une série d'études des programmes adoptés par les pays pour résoudre les problèmes sociaux et les problèmes de main-d'oeuvre que pose ou que pourra poser l'automation. Celles qui ont été achevées et publiées au cours de la période 1967-1969 portent sur la Suède, l'URSS, les Etats-Unis, le Canada, l'Italie et le Japon. Les études ont été faites en suivant un même plan d'ensemble : renseignements de base, politiques de plein emploi, programmes visant à empêcher la perte de l'emploi, assistance aux travailleurs qui perdent leur emploi, moyens de faire face aux problèmes que posent les nouvelles exigences d'une profession, changements des conditions de travail, nouveaux aspects des relations professionnelles et recherche. Lorsqu'elles examinent les répercussions de l'automation sur le plan social et sur le plan de la main-d'oeuvre, ces études ne considèrent pas séparément la population féminine et la population masculine. Il n'y a pas de façon générale de mesures distinctes ou spéciales prises uniquement en faveur des femmes et les programmes en cours intéressent aussi bien les femmes que les hommes, sans distinction. On trouve cependant, dans ces études, de brèves références aux femmes ou à des points qui semblent présenter pour elles un intérêt particulier. Elles sont résumées ci-après :

a) Suède

Au cours de la dernière décennie, le Conseil de la main-d'oeuvre a organisé des cours spéciaux à l'intention des femmes qui veulent prendre un emploi rémunéré. Leur participation aux cours de recyclage, notamment à ceux qui ont été spécialement conçus pour elles, s'est accrue récemment, l'aide financière étant plus importante. Bien que les cours de recyclage soient essentiellement destinés aux chômeurs, il n'a pas été tenu compte dans le cas des femmes de cette condition. De la sorte, les ménagères qui n'ont jamais eu d'emploi et celles qui ont quitté le leur depuis longtemps ont pu assister à ces cours. Dans ce cas, néanmoins, les allocations de formation ont été moins élevées. Peuvent également recevoir une formation les femmes seules qui travaillent, ont des enfants à charge et désirent trouver un meilleur emploi. Elles reçoivent des allocations d'un montant égal à celles qui sont versées aux chômeurs suivant des cours de reconversion. En outre, en ce qui concerne les enfants, dans un cas au moins, des dispositions ont été prises par accord conclu entre le Conseil de la main-d'oeuvre et une municipalité qui offre de nombreuses possibilités de reconversion. Dans ce cas, le Conseil de la main-d'oeuvre prend à sa charge le coût des garderies d'enfants et, dans le rapport sur la politique de la main-d'oeuvre (Arbetsmarknadspolitik), on suggère de faire bénéficier de cet avantage toutes les mères qui travaillent.

On s'est efforcé d'offrir à la main-d'oeuvre féminine un choix plus vaste d'emplois en organisant des cours spéciaux pour elle dans des branches traditionnellement réservées aux hommes, comme le travail des métaux. Ces cours ont été adaptés à l'expérience pratique que possèdent déjà les femmes. Dans d'autres emplois spécifiquement féminins, des cours de recyclage ont été organisés pour les infirmières qui avaient cessé de travailler et le Conseil de la main-d'oeuvre, en collaboration avec le Ministère de l'éducation, a organisé des cours pour débutantes destinés aux aides-infirmières et aux aides-laborantines. Ces cours seront plus tard intégrés à l'enseignement régulier.

L'expérience dans ce domaine paraît être dans l'ensemble satisfaisante. Les femmes qui étaient en mesure de travailler à plein temps ont en général trouvé un emploi. En revanche, pour celles qui désiraient trouver un emploi à temps partiel, il a été extrêmement difficile de leur en procurer un. Le domaine d'activité des

services de placement, et notamment des services d'orientation professionnelle des travailleuses, a été élargi pour qu'ils puissent se tenir au courant des possibilités de formation qui se multiplient rapidement.

Diverses études examinent les répercussions des changements techniques sur la santé et la sécurité des travailleurs. De la sorte, on s'est rendu compte qu'il est particulièrement difficile pour les travailleurs d'un certain âge de maintenir le rythme plus intense que le travail requiert ou de faire face aux exigences d'une productivité accrue, que les travailleurs ayant une santé fragile ne parviennent pas toujours à trouver des emplois faisant appel à des aptitudes plus limitées. Avec l'introduction de nouvelles techniques, on s'attache de plus en plus à éviter la fatigue physique et on se penche également sur les problèmes psychologiques qui peuvent naître de facteurs tels que des responsabilités accrues, l'isolement, la monotonie et la concentration requise pendant le travail. Les organisations de travailleurs en particulier sont d'avis qu'il faut procéder à un examen plus approfondi de la sécurité et de la santé des travailleurs en liaison avec les changements techniques et adapter le matériel et les méthodes à l'homme.

b) URSS

L'étude mentionne l'accroissement considérable de la main-d'oeuvre féminine et par conséquent le nombre moins élevé des personnes à charge. Les principes de non-discrimination favorisent l'intégration des femmes à la population active et leur adaptation aux changements. La sécurité et la santé font l'objet d'une attention particulière.

c) Etats-Unis

Une attention particulière est accordée à la lutte contre la discrimination dans les programmes d'adaptation aux changements techniques. De façon générale, l'automatisation a été suivie, sur le plan psychologique et sociologique, d'effets secondaires défavorables dont certains peuvent intéresser les femmes.

d) Canada

L'étude mentionne l'augmentation en flèche du nombre des femmes qui travaillent. On remarque que les femmes qui sont en chômage, qui désirent exercer une activité ou la reprendre après un certain nombre d'années d'interruption consacrées aux soins du ménage doivent souvent recevoir une formation ou mettre leurs qualifications à jour

pour trouver un emploi convenable. C'est pourquoi des écoles et des universités offrent aux femmes d'un certain âge, ayant un certain niveau d'instruction, un nombre de plus en plus élevé de cours spéciaux en matière d'enseignement, de soins infirmiers et dans d'autres domaines ainsi que des cours universitaires. Beaucoup de femmes profitent des avantages qui leur sont ainsi offerts. Par ailleurs, les femmes représentent environ 30 p. 100 de l'ensemble des stagiaires qui participent à des programmes de formation de personnes sans emploi. Il arrive que certains services d'orientation professionnelle s'adressent plus particulièrement aux femmes.

e) Italie

On a fait observer que le nombre des femmes qui travaillent s'est élevé plus rapidement que celui des hommes, bien que la participation des femmes à certains secteurs soit actuellement en baisse. Il est fait mention de mesures prises pour obtenir l'égalité de salaire pour les femmes.

43. Les rapports établis pour la deuxième Conférence régionale européenne (prévue pour 1968 mais remise à une date ultérieure) traitent dans une certaine mesure des répercussions du progrès technique sur l'emploi et les conditions de travail. Le rapport du Directeur général a été publié sous le titre Evolution technique et progrès social : problèmes et perspectives. Dans ce rapport, le Directeur général examine le contexte dans lequel s'inscrit l'évolution des techniques et étudie de quelle manière les politiques suivies tiennent compte de l'importance et de la répartition du revenu, des conditions de travail et des conditions de vie, ainsi que des relations du travail, pour résoudre les problèmes que ne cesse de poser l'évolution des techniques et pour jeter les bases d'une société plus humaine. Le deuxième rapport, qui se rattache très étroitement au premier, s'intitule Les aspects de l'évolution économique récente en Europe qui concernent la main-d'oeuvre et porte sur la croissance économique et les changements de structure dans le domaine de l'emploi, les aspects de la politique économique et sociale concernant la main-d'oeuvre, les facultés d'adaptation de la main-d'oeuvre en face de nouveaux problèmes et de situations nouvelles, les objectifs à atteindre en matière d'emploi dans le cadre d'une politique de développement régional et les faits nouveaux intervenus dans les migrations internationales de populations en quête d'emploi. Ce rapport contient des données concernant l'importance de la main-d'oeuvre féminine dans les

pays d'Europe ainsi que la répartition de cette main-d'oeuvre par industrie et par profession, et il analyse les problèmes posés par l'emploi et la formation professionnelle des femmes. En ce qui concerne les répercussions du progrès technique sur l'emploi féminin, le Directeur général fait observer que l'automatisation se traduira vraisemblablement par une diminution des offres d'emploi adressées aux travailleurs non qualifiés et semi-qualifiés (tout au moins dans l'industrie) et incitera les femmes à acquérir une formation leur conférant les qualifications plus poussées dont elles auront vraisemblablement besoin. Il convient de suivre attentivement l'évolution dans le secteur commercial et celui des travaux de bureau : le nombre des emplois peut diminuer et il arrive que les postes nouvellement créés soient attribués de préférence à des hommes. Jusqu'à présent, les effets de l'automatisation ont été compensés par l'augmentation de la demande mais il n'est pas certain que cela dure. Etant donné le nombre toujours croissant de jeunes filles et de femmes travaillant dans le secteur tertiaire, un retournement ou même un ralentissement de la tendance à un développement régulier de l'emploi dans les entreprises commerciales et les bureaux pourrait avoir de lourdes conséquences sur la situation de l'emploi en ce qui concerne la main-d'oeuvre féminine dans son ensemble. Il convient d'évaluer avec précision les incidences d'une telle conjoncture et d'envisager le cas échéant certains changements dans le domaine de l'orientation professionnelle et de la formation professionnelle. Il est indispensable que les jeunes filles, comme les jeunes gens, reçoivent tous les renseignements nécessaires pour tirer le meilleur parti des nouvelles possibilités d'emploi nées du progrès technique et puissent recevoir le type de formation qui les préparera à ces nouveaux emplois. Le troisième rapport porte sur La sécurité des revenus face aux changements structuraux qui constitue de toute évidence un secteur présentant beaucoup d'intérêt du point de vue social.

Conclusions des Commissions d'industrie et organes assimilés de l'OIT

44. La plupart des Commissions d'industrie et organes tripartites assimilés de l'OIT ont examiné la question des répercussions des changements techniques sur les problèmes de la main-d'oeuvre et les relations du travail au sein des industries intéressées, et leurs conclusions ont été présentées dans le rapport précédemment soumis à la Commission. Au cours de la période sur laquelle porte le présent

rapport, deux commissions ont étudié la question : la Commission des industries textiles et la Commission des industries chimiques; la Réunion technique tripartite des industries du cuir et de la chaussure s'est également penchée sur le problème.

45. La Commission des industries textiles, qui s'est réunie en 1968, a consacré ses débats aux effets des changements structurels et techniques sur les problèmes de la main-d'oeuvre dans l'industrie textile. Dans ses conclusions sur la question, elle a mis l'accent sur l'importance que revêt la modernisation de l'industrie et passé en revue la situation des salaires, la durée du travail et les autres conditions d'emploi, le problème des excédents de main-d'oeuvre et les mesures à prendre pour en atténuer les effets (telles que la garantie du revenu et les mesures facilitant la mobilité géographique), les répercussions des transformations d'ordre structurel et technique sur la formation professionnelle et technique et le recyclage, ainsi que les rapports entre la main-d'oeuvre et la direction des entreprises. Elle a aussi rappelé qu'il importait d'appliquer le principe "à travail égal, salaire égal". Lorsqu'on demande aux travailleurs un effort exceptionnel (intellectuel, psychologique ou physique) et quand le travail est rendu plus monotone en raison de son caractère technique plus poussé, il convient de tenir compte de ces facteurs lors des négociations collectives portant sur les horaires de travail, les congés, et il convient d'étudier scientifiquement les problèmes liés à ces questions. En cas de congédiement, les principes énoncés dans les recommandations de l'OIT en la matière doivent être respectés (ces recommandations stipulent que des considérations tenant au sexe ou à la situation de famille ne constituent pas des motifs valables permettant à l'employeur de résilier le contrat de travail). L'accent est mis sur l'utilité de programmes de formation et de recyclage répondant aux besoins de l'époque. Par ailleurs, étant donné la forte concentration de l'industrie textile dans certaines zones géographiques bien délimitées et la faible mobilité géographique des travailleuses, il convient d'encourager la reconversion des entreprises textiles existantes et de créer des entreprises appartenant à d'autres secteurs industriels en vue de diversifier l'offre d'emplois.

46. A sa septième session tenue à Genève en avril-mai 1969, la Commission des industries chimiques a discuté, sur la base d'un rapport établi par le BIT, des

répercussions du progrès technique sur l'emploi et les conditions de travail dans les industries chimiques. Elle a conclu à la nécessité d'un courant permanent d'innovations techniques dans ces industries à caractère essentiellement scientifique et recommandé que des mesures soient prises pour tenir compte des répercussions du progrès technique sur l'emploi, la structure de la main-d'oeuvre, la formation professionnelle requise, les conditions générales de travail, les méthodes de rémunération, les relations entre les travailleurs et la direction des entreprises et les mesures à prendre pour adapter la main-d'oeuvre aux changements techniques. Les membres de la Commission ont constaté une forte augmentation du nombre de travailleurs qualifiés non manuels par rapport aux travailleurs qualifiés manuels dans les activités de production et d'entretien et observé que la proportion de travailleurs plus qualifiés a augmenté dans ces deux secteurs. De nombreux travaux sont maintenant plus faciles à exécuter mais en revanche on exige du travailleur qu'il se concentre davantage, qu'il assume des responsabilités plus vastes et qu'il déploie des connaissances et des facultés de compréhension plus étendues. La technique moderne permet de faire moins appel à la force physique mais elle a posé des problèmes touchant à la protection des travailleurs exposés à des substances nocives et à d'autres risques liés aux conditions de travail, à la tension imposée par la nécessité de maintenir une attention soutenue et aux effets de la monotonie du travail. Elle a également rendu nécessaire une révision de l'ensemble de la structure des salaires. Pour faciliter l'adaptation aux changements et remédier aux situations difficiles, l'introduction d'innovations techniques devrait dans tous les cas s'accompagner de mesures devant faciliter l'adaptation de la main-d'oeuvre. La Commission a également étudié la question connexe de la formation et du recyclage des travailleurs et des techniciens dans l'industrie chimique. L'accent est mis sur l'importance des connaissances générales et de l'orientation professionnelle, ainsi que sur l'utilité d'une formation de base étendue permettant par la suite aux intéressés de s'adapter plus facilement et les préparant à recevoir le cas échéant une formation complémentaire. Tous ceux qui doivent changer de métier en raison du progrès technique ou pour des raisons de santé, ainsi que les femmes qui reprennent le travail dans l'industrie après une absence prolongée, doivent bénéficier de facilités de recyclage adéquates.

47. La Réunion technique tripartite des industries du cuir et de la chaussure qui s'est tenue à Genève en octobre 1969 a examiné les répercussions des changements techniques sur la structure et le niveau de l'emploi dans ce secteur. Dans leurs conclusions relatives aux effets des changements techniques sur la structure et le niveau de l'emploi dans les industries du cuir et de la chaussure, les participants constatent que le progrès technique réduira le nombre global des emplois, notamment en ce qui concerne les travailleurs semi-qualifiés, mais augmentera les besoins en personnel particulièrement qualifié, tels que techniciens et chimistes. Il est probable que l'on assistera à un renforcement de la tendance à recruter une plus forte proportion de main-d'oeuvre féminine et à une évolution correspondante de la formation professionnelle. Dans les pays où les femmes représentent une forte proportion de la main-d'oeuvre employée dans l'industrie, leur formation devrait être suivie plus attentivement. Quand les femmes ayant des responsabilités familiales constitueront une fraction plus importante de la main-d'oeuvre, des mesures devront être prises par l'industrie et la société pour leur permettre de concilier leurs obligations professionnelles et familiales, conformément à la Recommandation de l'OIT concernant l'emploi des femmes ayant des responsabilités familiales, et des mesures pourraient de même être prises pour faciliter leur emploi à temps partiel. Il est noté que le progrès technique devrait conduire à la disparition du travail à domicile et que, pendant la période de transition, ces travaux devraient être étroitement surveillés de manière à ce que les travailleurs en question (qui sont surtout des femmes) bénéficient d'un traitement entièrement équitable.

48. La Commission du travail dans les plantations qui doit se réunir en 1970 a inscrit à son ordre du jour la question des conséquences sociales du progrès technique sur les plantations.

Coopération avec l'ONU

49. Le BIT a préparé des documents de travail pour le cycle d'études des Nations Unies sur les effets des développements scientifiques et technologiques sur la condition de la femme qui s'est tenu à Iasi, en Roumanie, du 5 au 18 août 1969, cycle d'études auquel il a pris une part active, et il s'est félicité de l'occasion fournie par ce cycle d'études pour examiner certaines questions essentielles affectant l'évolution de l'emploi féminin et la participation des femmes aux bienfaits du progrès scientifique et technique.

APPENDICE I

RESUME DES ETUDES NATIONALES ENTREPRISES CONFORMEMENT A LA
RESOLUTION 1328 (XLIV) DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Argentine

L'Argentine n'a pas entrepris d'étude nationale spéciale relative à l'influence du progrès scientifique et technique sur les conditions de travail et d'emploi de la femme, mais divers organismes officiels permanents effectuent des études sur l'un ou plusieurs des différents aspects mentionnés dans la résolution 1328 (XLIV) du Conseil.

C'est ainsi que le Secteur des ressources humaines du Conseil national du développement (CONADE) fait des enquêtes périodiques sur l'emploi et le chômage. Le Secteur de l'éducation du Conseil et la Mission pour l'organisation de la coopération et du développement économique ont produit un rapport sur l'éducation, les ressources humaines et le développement économique, à titre de contribution à la Conférence des ministres de l'éducation et de la planification économique d'Amérique latine de 1966.

Au sein du Ministère du travail, le Département de la femme est chargé de tirer les conclusions de toutes les études qui ont plus particulièrement trait à la femme. Ce même département exécute un programme de travail où figurent des activités liées aux points mentionnés dans la résolution du Conseil économique et social. Par exemple, un séminaire sur la promotion et la formation professionnelle des travailleuses a été organisé en 1966 en coopération avec l'OIT; en 1967, un groupe de discussion a examiné les problèmes des travailleuses qui ont des responsabilités familiales, sur la base de la recommandation adoptée par l'OIT à ce sujet; et, en 1968, un séminaire a été organisé à l'intention des femmes syndicalistes. Un rapport vient récemment d'être terminé sur la situation économique et sociale des travailleuses (première partie : l'industrie; la deuxième partie traitera de l'administration et des services). Des exemplaires de ce rapport seront envoyés à l'Organisation des Nations Unies et à l'OIT. En raison des préparatifs entrepris pour le recensement de 1970, le Département de la femme

procède à l'examen des questions à inclure qui seraient susceptibles d'éclairer davantage les points mentionnés dans la résolution du Conseil.

Australie

Le progrès scientifique et technique a entraîné la création d'emplois entièrement nouveaux, a changé la nature de certaines professions traditionnellement féminines et a donné aux femmes la possibilité d'accéder à des emplois qui étaient jusque-là considérés comme étant strictement réservés aux hommes. Comme ce progrès a coïncidé avec une période de plein emploi, il en est résulté une amélioration du niveau de vie et, malgré les adaptations individuelles aux changements d'emplois et de professions que le processus de développement technique a inévitablement imposées, la condition de la femme n'a pas souffert.

Emploi et chômage

En ce qui concerne l'emploi des femmes, il semble que les études consacrées aux effets de l'introduction des ordinateurs dans les bureaux présentent un intérêt particulier, compte tenu de la multiplication des nouvelles possibilités d'emploi dans le traitement électronique de l'information, des déplacements de personnel qui en résultent et de l'importance de la main-d'oeuvre féminine dans le traitement électronique des données. Les femmes occupent un sur dix des emplois dans les systèmes et la programmation, et un sur trois des postes d'opérateur d'ordinateur est tenu par une femme; presque tous les perforateurs sont des femmes, celles-ci constituant aussi la masse de la main-d'oeuvre dans les emplois de bureau et autres activités connexes touchant le traitement de l'information. Dans le secteur du traitement électronique de l'information, la majorité des femmes occupent des postes subalternes. Pour ce qui est des déplacements de personnel, environ 70 p. 100 des postes rendus caducs par l'introduction des ordinateurs étaient occupés par des femmes, d'après les recherches effectuées en Australie, mais le rendement élevé du personnel combiné au facteur temps ont permis d'absorber cet excédent sans qu'il soit fait recours à des compressions de personnel. En fait, on a justifié l'introduction des ordinateurs par la pénurie de main-d'oeuvre (masculine et féminine) et l'instabilité du personnel et, au cours de ce processus,

la plus grande difficulté a été de retenir le personnel féminin dont le déplacement était prévu jusqu'à la mise en place du système, car les possibilités d'emploi étaient nombreuses par ailleurs.

En ce qui concerne les travailleurs manuels, le progrès technique a souvent éliminé les emplois non qualifiés. Au niveau des spécialistes, il a créé des besoins nouveaux en techniciens ainsi qu'en aides ou assistants des cadres, emplois qui sont parfois occupés par des femmes ou qui semblent leur convenir particulièrement.

Il est à noter qu'en raison de la diminution des tâches exigeant de gros efforts physiques, de l'amélioration apportée aux conditions de travail dans beaucoup d'industries, ainsi que des changements survenus dans les attitudes sociales, de nombreux emplois qui étaient traditionnellement réservés aux hommes sont devenus accessibles aux femmes, mais celles-ci n'y accèdent que lentement et ont besoin qu'on les y incite.

Orientation et formation professionnelles

Une orientation professionnelle est donnée de la même façon aux hommes et aux femmes par les bureaux de placement de district du service de l'emploi (en Nouvelles-Galles du Sud, par les bureaux d'orientation professionnelle) et dans certains Etats par les services de l'enseignement. On s'efforce (par exemple grâce aux recherches et aux publications et notamment aux brochures sur les carrières) de faire en sorte que les cadres des services de l'emploi et le personnel d'orientation professionnelle soient constamment tenus au courant des besoins créés par l'évolution des techniques et par les nouveaux postes à pourvoir. On appelle l'attention des jeunes filles ainsi que celle des employeurs et de la communauté sur les possibilités qu'offrent aux femmes les emplois nouveaux et ceux qui étaient jusque-là traditionnellement réservés aux hommes. On souligne également combien il est important que les jeunes possèdent un niveau d'instruction générale aussi élevé que possible avant d'acquérir une formation spécialisée, pour qu'il leur soit plus facile d'effectuer les changements professionnels requis par les progrès de la technique.

La formation est assurée par des collèges et des écoles techniques ainsi que dans les universités et les collèges d'enseignement supérieur, qui, tous, s'efforcent de mettre constamment leurs programmes à jour, compte tenu des progrès techniques et scientifiques. Certains employeurs ont également institué des programmes de formation. Lorsque cela est nécessaire, des cours sont organisés pour répondre aux exigences des nouveaux emplois et des emplois que les jeunes filles occupent en grand nombre (assistantes dentaires, infirmières et bibliothécaires par exemple).

Des cours de perfectionnement ou de recyclage sont généralement assurés par les employeurs ou dans certains cas par les fournisseurs de matériel nouveau.

Formation et recyclage des femmes plus âgées

La formation et le recyclage des femmes plus âgées qui doivent changer de profession ou dont les qualifications nécessitent une remise à jour sont essentiellement des problèmes du ressort des employeurs, qui assurent une formation rapide en cours d'emploi dans les branches qui, pour la plupart, sont touchées par la pénurie de main-d'oeuvre; cette formation a pour objet de familiariser les travailleuses avec les méthodes modernes. Le gouvernement fournit une aide pour le recyclage de certaines catégories de personnes, par exemple les veuves titulaires d'une pension.

Rémunérations

La technique moderne en diminuant l'effort physique a permis aux femmes d'avoir accès à des emplois qui étaient auparavant réservés aux hommes et, peu à peu, un plus grand nombre de femmes occupent des postes mieux rémunérés. On assiste également à un mouvement vers l'égalité des salaires. Les parlements des Etats en Nouvelles-Galles du Sud, en Australie occidentale, en Australie du Sud et en Tasmanie (uniquement en ce qui concerne les fonctionnaires) ont adopté des lois établissant l'égalité de salaire pour les hommes et pour les femmes accomplissant le même travail, ou un travail identique de valeur égale; depuis longtemps, au Queensland, les travailleurs qui accomplissent le même travail ou qui rapportent le même bénéfice à leur employeur reçoivent le même salaire, et la Commonwealth Conciliation and Arbitration Commission a adopté en 1969 un principe

semblable à celui en vigueur en Nouvelles-Galles du Sud, en Australie occidentale et en Australie du Sud ainsi qu'en Tasmanie pour les travailleuses qui relèvent de son arbitrage et des décisions du Public Service Arbitrator.

Travail et loisirs

Le nombre moyen d'heures de travail effectuées par les travailleurs âgés de plus de 15 ans était de 39,2 par semaine en février 1969, mais cette moyenne était de 33,3 pour les femmes (en raison de l'emploi à mi-temps). La règle est d'octroyer trois semaines de congés payés annuels. La généralisation d'un horaire de travail plus court, la semaine de cinq jours et les vacances, ajoutés au progrès technique et à l'emploi d'appareils ménagers qui permettent de gagner du temps à la maison, ont facilité le travail de la femme au foyer et à l'extérieur. L'une des conséquences principales de l'évolution technique sur l'horaire de travail des femmes a été l'introduction du travail en équipe qui a suivi l'installation des ordinateurs. Certains syndicats ont mené des actions pour préserver les intérêts des femmes travaillant en équipes.

Sécurité et santé

Le progrès technique et scientifique a apporté des bienfaits considérables, qui se sont manifestés par une amélioration des conditions physiques de travail et la suppression d'une grande partie des travaux pénibles et salissants. Des décisions prises par les Etats et le gouvernement fédéral interdisent aux femmes de faire un trop grand nombre d'heures supplémentaires, prévoient des dispositions spéciales pour le travail en équipe (particulièrement celui des femmes) et limitent les poids qui peuvent être soulevés. Le Commonwealth et la majorité des Etats ont promulgué des lois pour la protection de la maternité dans la fonction publique, ce qui est également le cas dans la plupart des services d'enseignement des Etats. Dans certains Etats, il existe des lois qui prévoient des congés de maternité pour les employées du secteur privé, mais toutes les femmes salariées ne sont pas protégées par ces lois.

Là où les nouvelles techniques et les nouveaux matériaux employés ont créé de nouveaux risques (par exemple les substances radioactives), les règlements pertinents ont été modifiés ou élargis. En ce qui concerne les ordinateurs, le

problème du bruit causé par les opérations de perforation est à l'étude. On compte que le matériel bruyant actuellement utilisé sera remplacé par un équipement électronique.

Soins aux enfants

La question des soins aux enfants est devenue une question urgente, étant donné la rapide augmentation du nombre de femmes mariées qui participent à la vie active. Dans certains Etats, l'ouverture de jardins d'enfants est soumise à une autorisation ou à une immatriculation, des normes minimums sont fixées et, dans certains cas, ces établissements reçoivent des subventions; cependant, la grande majorité des jardins d'enfants sont gérés par le secteur privé et ne reçoivent aucune subvention. Des enquêtes sur les dispositions prises pour accueillir les enfants des femmes qui travaillent sont effectuées par le Federal Women's Bureau et par le Bureau of Census and Statistics.

Barbade

Les principaux facteurs ayant récemment influé sur le travail féminin sont la création d'industries légères, qui demandent un haut degré d'habileté manuelle, et le développement des activités hôtelières orientées vers le tourisme. Le résultat général a été une augmentation de l'emploi féminin à tous les niveaux jusqu'à celui des cadres moyens.

Belgique

En vue d'étudier les divers aspects des conséquences du progrès technique et scientifique sur l'emploi et la condition de la femme, le Ministère du travail et de l'emploi a organisé un sous-comité dépendant du Comité consultatif de l'emploi et de la main-d'oeuvre et qui, chargé d'examiner l'emploi et la formation de la femme, comprend des représentants des principales organisations féminines et familiales. Le sous-comité a entrepris une série d'études concernant l'évolution de la population féminine active, l'évolution de l'éducation féminine, l'emploi à plein temps, l'adaptation de la formation professionnelle aux aptitudes professionnelles exigées et l'ajustement des responsabilités familiales et professionnelles.

Cambodge

Il n'a pas été fait d'étude nationale spécifique concernant l'influence du progrès technique et scientifique sur l'emploi et la condition de la femme. Cependant, on peut trouver des renseignements sur certains aspects de la question dans une enquête générale relative aux salaires, aux horaires et aux caractéristiques de la main-d'oeuvre à Phnom-Penh, entreprise par le Ministère du travail en 1967.

L'emploi et le chômage

Au cours des dernières années, le pays a fait l'expérience d'un développement rapide, particulièrement dans le secteur industriel, et les progrès techniques correspondants ont eu des répercussions sur le statut de la femme. Des débouchés nombreux leur ont été ouverts dans d'importantes usines, notamment dans l'industrie textile et dans l'industrie du tabac. Le pourcentage de la main-d'oeuvre féminine a augmenté de façon frappante dans le secteur secondaire, lui-même en voie de développement, atteignant environ 23 p. 100 en 1967 (près de 49 p. 100 dans les industries de transformation). On peut dire brièvement que le progrès scientifique et technique a assuré à la femme la sécurité et l'indépendance économique, en lui ouvrant de nouvelles possibilités d'emploi dans certaines industries de transformation, où elle est plus recherchée que le travailleur masculin.

La rémunération

On trouve relativement beaucoup plus de femmes que d'hommes dans les emplois situés au bas de l'échelle des salaires. Près de 50 p. 100 de la main-d'oeuvre féminine totale se trouvait dans les deux groupes de salaires les plus bas et moins de 5 p. 100 dans les deux groupes les plus élevés. Ces pourcentages étaient respectivement pour les hommes de 24,5 p. 100 et 12 p. 100. Les gains horaires moyens étaient également plus faibles pour les femmes que pour les hommes.

Les heures de travail et les loisirs

L'horaire hebdomadaire de travail apparaît beaucoup plus faible pour les femmes que pour les hommes. Dans les industries de transformation du secteur public, division 2, la moyenne enregistrée était de 51,7 heures pour les travailleuses manuelles et de 48 heures pour les employées de bureau, alors qu'elle était de 54,5 heures pour les travailleurs manuels et de 49,4 heures pour les employés de bureau; dans les mêmes industries, division 3, les chiffres correspondants étaient de 43,3 et 46,4 pour les femmes, et de 49,3 et 47,5 pour les hommes. Les différences étaient encore plus marquées dans le secteur privé : division 2, 44,9 et 48 pour les femmes, 53,7 et 47,3 pour les hommes; division 3, 45 et 48 pour les femmes, 49,6 et 45,3 pour les hommes.

Canada

La Commission royale du statut de la femme a examiné la question de l'influence exercée par le progrès scientifique et technique sur le travail de la femme et les occupations féminines traditionnelles. Ses conclusions figureront dans son rapport définitif.

République centrafricaine

Quatre-vingt-dix pour cent de la population totale vit dans des régions rurales. Toutes les femmes habitant ces régions se livrent à des travaux agricoles, où leur contribution est fort importante, particulièrement dans la production du coton et dans les cultures alimentaires. Leurs conditions de travail sont naturellement influencées par la modernisation des méthodes de culture.

Dans les régions urbaines, les femmes prennent une part active au petit commerce, notamment dans les marchés, et certaines possèdent de petites échoppes. Les services publics occupent 960 femmes (chiffre de 1967), dont 222 dans l'enseignement et 240 dans les services de santé. Le progrès scientifique et technique ouvre aux femmes de nouveaux débouchés, par exemple dans la couture et la confection. Le manque de formation professionnelle empêche de nombreuses

femmes de tirer bénéfice de ces nouveaux débouchés. Les jeunes femmes elles-mêmes ne sont pas entièrement convaincues de la nécessité d'une solide formation professionnelle. En outre, les jeunes filles ont très tôt des obligations familiales, et il est fréquent que la maternité interrompe leurs études. Peut-être enfin les retards constatés dans la formation professionnelle destinée aux jeunes filles sont-ils également dus pour une part à un âge de scolarisation trop élevé.

Les collèges techniques sont ouverts aux filles comme aux garçons, mais très peu de filles y entrent. Celles-ci tendent à entrer en bien plus grand nombre dans le collège technique pour jeunes filles qui les prépare aux carrières de la couture, malgré les débouchés limités offerts par ces métiers.

Le code du travail établit le principe d'un salaire égal pour un travail accompli dans des conditions égales, pour un rendement égal et avec des qualifications professionnelles égales. Les périodes de repos et le travail de nuit sont réglementés conformément aux conventions internationales. Le code du travail assure aux femmes le droit à la protection de la maternité.

Il n'existe pas de système de garde d'enfants, mais ce point est sans grande importance pour le moment, étant donné que la mère peut toujours trouver un membre de la famille capable de s'occuper de ses enfants pendant qu'elle-même travaille.

Ceylan

Il n'a pas été entrepris d'étude nationale. Les femmes préfèrent obtenir un travail de bureau plutôt qu'un travail spécialisé. Etant donné les traditions culturelles, les femmes répugnent à travailler dans les usines comme ouvrières spécialisées ou semi-spécialisées, ainsi qu'à entrer en compétition avec les hommes dans ces emplois. Les femmes qui suivent un enseignement sont maintenant plus nombreuses et le nombre de femmes recherchant un emploi augmente graduellement.

L'emploi et le chômage

Les femmes travaillent comme infirmières, professeurs, sténographes, ainsi que dans des secteurs tels que la fabrication des vêtements, du savon et des cosmétiques, la production de "bidi"^{1/} et le tissage des paniers, sur les

^{1/} Cigares fabriqués localement.

plantations et dans les emplois domestiques. Elles ne sont ni physiquement ni psychologiquement équipées pour travailler dans les industries lourdes soumises aux transformations de la technique et de la science, et manquent des qualités nécessaires pour ce genre de travail, ne disposant pas de possibilités suffisantes en matière de recherche et de formation scientifique.

L'orientation et la formation professionnelles

Il n'existe pour les femmes qu'un seul programme de formation professionnelle organisé, mis sur pied par le Département du travail et destiné à préparer les jeunes femmes inemployées aux fonctions d'aides domestiques.

La rémunération

Dans certaines professions, les femmes reçoivent un salaire minimum légèrement inférieur à celui des hommes et sont normalement employées à des travaux moins fatigants. Dans d'autres professions, il n'existe pas de discrimination en ce qui concerne la rémunération, mais les femmes sont employées à des travaux qui leur conviennent plus particulièrement.

Les heures de travail et les loisirs

On se rapportera aux restrictions s'appliquant au travail féminin de nuit et réglementant les heures de travail des ouvrières d'usine.

La sécurité et la santé

Le progrès scientifique et technique a conduit à la promulgation de lois destinées à protéger et à préserver les droits des travailleuses, ainsi qu'à leur assurer les possibilités matérielles et les privilèges nécessaires en ce qui concerne la maternité et les soins aux enfants. Les textes législatifs suivants réglementent plus en détail le travail féminin : Factories Ordinance, Mines, Quarries and Minerals Ordinance, Medical Wants Ordinance, Maternity Benefits Ordinance et Shop and Office Employees Act.

Les soins aux enfants

En plus de la protection de la maternité, les femmes qui travaillent ont droit, dans les domaines et établissements visés par la Maternity Benefits Ordinance, à des arrêts de travail pour nourrir leurs bébés.

Finlande

Les femmes participent très activement à la vie économique et sociale. Le progrès scientifique et technique entraîne la société sur la voie de l'industrialisation et de la recherche d'une utilisation des ressources plus rationnelle, ce qui a contribué à faire disparaître toutes les inégalités de traitement entre l'homme et la femme et à faire bénéficier les représentants des deux sexes de chances égales. Le pourcentage de la main-d'oeuvre féminine dans la main-d'oeuvre totale est très élevé (39,4 p. 100) et dans les secteurs techniques et professionnels d'apparition récente l'ancienne distinction entre le "travail masculin" et le "travail féminin" a disparu; toutefois, les femmes ont encore du chemin à parcourir pour jouer le rôle qui devrait être le leur dans la société industrielle actuellement en pleine évolution.

L'emploi et le chômage

Les services, l'industrie et le commerce ainsi que les transports offrent de nouvelles possibilités d'emploi. De plus en plus, la femme mariée travaille hors de son foyer. Dans les zones urbaines, on constate une diminution assez régulière du nombre de femmes mariées exerçant un emploi après l'âge de 25 ans tandis que dans les zones rurales c'est à l'âge de 40 ans que leur nombre est le plus important. Le plus souvent, la femme exerçant un emploi est employée ou travailleuse salariée à moins qu'elle ne travaille pour des membres de sa famille. Plus le niveau professionnel est élevé, plus le pourcentage de la main-d'oeuvre féminine est faible. Dans les affaires, on compte peu de femmes occupant des postes de direction et celles qui parviennent à ce résultat ont été plus longues à l'obtenir que leurs collègues masculins. Cette situation s'explique à la fois par l'attitude de la femme elle-même et par les liens plus étroits qu'elle

conserve avec sa famille en dépit des efforts qui sont faits dans chaque foyer pour répartir équitablement les tâches ménagères et les soins à donner aux enfants.

Le chômage féminin demeure relativement faible mais les femmes qui perdent leur emploi connaissent une situation beaucoup plus précaire que leurs collègues masculins.

L'orientation et la formation professionnelles

Les femmes sont orientées essentiellement vers des professions typiquement "féminines" et l'idée qu'il existe des professions exclusivement masculines et des professions exclusivement féminines est tenace dans les foyers et dans le monde du travail. Garçons et filles reçoivent à l'école des renseignements sur les différentes carrières qu'ils peuvent envisager et peuvent également demander à bénéficier individuellement de conseils à ce sujet. La documentation utilisée pour l'orientation professionnelle est quelque peu démodée dans la mesure où elle renforce l'image que l'on se fait traditionnellement de la femme, image qui n'a plus sa place dans un univers en plein progrès technologique. Les bureaux de placement offrent également leur aide dans le choix d'une carrière mais ils ont tendance à orienter les jeunes filles vers les "professions féminines".

Les programmes de formation auxquels participent jeunes gens et jeunes filles en nombres égaux sont rares. En 1967, 73 p. 100 des jeunes gens suivant les cours d'une école professionnelle recevaient un enseignement portant sur des matières techniques et relatives à l'artisanat; en ce qui concerne les jeunes filles, 31 p. 100 recevaient un enseignement les préparant aux carrières commerciales et aux travaux de bureau, 24 p. 100 se destinaient aux diverses carrières sociales et 18 p. 100 recevaient un enseignement ménager ou étudiaient la diététique. Bien que les cours soient ouverts aux jeunes gens et aux jeunes filles sans distinction, dans la pratique garçons et filles se dirigent vers des secteurs différents.

La formation et le recyclage des femmes plus âgées

Pour dispenser une formation aux travailleuses d'un certain âge, on a organisé des cours "de promotion de l'emploi", mais ces derniers, qui devaient faciliter les changements de profession et les transferts d'une activité rémunérée à l'autre,

ont donné des résultats décevants. Les cours qui sont ouverts aux femmes sont encore moins variés que ceux qui s'adressent à la main-d'oeuvre masculine et ils les préparent à des emplois nécessitant des connaissances professionnelles plus limitées. Les femmes ne peuvent suivre pratiquement que des cours sur la nutrition, le nettoyage et les textiles tandis que les hommes ont le choix entre différents cours sur les questions industrielles et technologiques. Les femmes d'un certain âge ont des difficultés à suivre des cours de formation ou de recyclage, essentiellement pour des raisons d'ordre économique. Les organismes intéressés ont été priés de s'abstenir de toute considération de sexe dans le choix des personnes admises à suivre ces cours, ce qui revient à abandonner la conception classique du rôle attribué à chacun des deux sexes dans la société, distinction qui n'a plus sa raison d'être dans une société en plein développement technologique et scientifique.

La rémunération

Le revenu moyen féminin représente moins des deux tiers du revenu masculin. Dans certains secteurs, le progrès industriel a même contribué à accentuer l'écart entre les niveaux de revenus des représentants des deux sexes. Ces dernières années, les seuls secteurs dans lesquels la situation économique de la femme ne s'est pas détériorée par rapport à celle de l'homme sont l'industrie et le commerce. On relève les écarts les plus marqués entre les salaires dans les professions et les travaux faisant essentiellement appel à une main-d'oeuvre féminine, les différences les moins accusées étant enregistrées dans les secteurs mal rémunérés.

Le principe de la rémunération égale à travail égal est appliqué, mais il est très rare qu'un même travail soit accompli par des hommes et par des femmes.

Le système de l'imposition commune des époux pénalise la femme mariée par rapport aux femmes et aux hommes célibataires ou aux hommes mariés.

La durée du travail et les loisirs

La durée du travail et les loisirs de la femme dépendent beaucoup de la répartition des tâches au sein de la famille, répartition qui détermine les chances qu'a la femme de progresser dans sa profession ou sa carrière. Les

femmes consacrent environ deux fois plus de temps aux tâches ménagères que les hommes (deux heures de plus). D'une manière générale, elles consacrent moins de temps que les hommes à des tâches productives et nettement moins de temps aux activités récréatives, leur temps libre étant absorbé par les tâches ménagères.

Les mères de famille exerçant un emploi, interrogées sur les difficultés qu'elles rencontrent pour concilier leurs obligations professionnelles et ménagères, ont déclaré qu'elles souhaitaient la multiplication des emplois à temps partiel.

La sécurité et la santé

Les lois relatives à la sécurité du travail s'appliquent aux travailleurs des deux sexes, exception faite d'un petit nombre de secteurs professionnels (notamment les travaux dangereux ou pénibles, les travaux impliquant la manipulation de blanc de plomb ou de sulfate de plomb) et de la protection maternelle (qui, à certains égards, accuse un certain retard par rapport aux normes respectées dans d'autres pays, mais qui prend une importance croissante avec l'augmentation du nombre de femmes mariées exerçant un emploi). Le travail de nuit des femmes a posé des problèmes du point de vue de la sécurité du travail et il semble qu'il a soulevé de nombreuses difficultés d'ordre social, sanitaire et moral.

Les soins aux enfants

Le problème que pose la garde des enfants pendant la journée découle de l'orientation de plus en plus industrielle et urbaine de la société et du besoin d'indépendance sociale et économique des jeunes ménages. Une des solutions proposées consistait à verser aux mères de famille un "salaire de la mère au foyer" pour les inciter à se consacrer à la surveillance de leurs jeunes enfants; une autre à multiplier les garderies. La solution de compromis consiste à verser à toutes les familles comptant de jeunes enfants une allocation pour l'entretien de l'enfant, permettant ainsi à la mère de famille de choisir librement la manière dont il sera pris soin de ses enfants. On ne comptait que 522 garderies pour enfants de moins de sept ans en 1964 (aucune subvention de l'Etat ne vient encourager leur création) et moins de 10 p. 100 des jeunes enfants dont la mère

travaille à l'extérieur ont pu être admis à plein temps ou à temps partiel dans des crèches ou des jardins d'enfants. Il apparaît que 50 p. 100 seulement des mères de famille exerçant un emploi ont pu prendre des dispositions satisfaisantes pour faire garder leurs jeunes enfants. Les garderies organisées par les familles sur le plan privé sont de plus en plus nombreuses mais cette solution ne résoud pas le problème.

Dans le cas de situation familiale exceptionnelle ou de maladie de la mère, des travailleuses familiales employées par les municipalités sont chargées de donner aux enfants les soins indispensables.

France

On croit savoir que le Comité pour l'étude des problèmes des travailleuses a l'intention de se pencher plus particulièrement sur les répercussions du progrès scientifique et technique sur l'emploi des femmes.

Iran

Un projet spécial de recherche concernant les effets du progrès scientifique et technique sur l'emploi et la situation des femmes a été entrepris par le Bureau de recherche sociale pour les questions féminines, sous les auspices de Son Altesse royale la princesse Ashraf Pahlavi. Il s'agissait d'une enquête par sondage portant sur 31 usines et 30 ateliers artisanaux employant une main-d'oeuvre féminine et situés dans deux grandes zones industrielles, à Téhéran et à Ispahan, et de l'étude d'autres documents relatifs à la question. Le rapport sur les résultats de cette enquête est précédé d'une introduction générale qui appelle l'attention du lecteur sur les principales caractéristiques de la population iranienne (notamment le taux d'alphabétisation beaucoup plus faible chez les jeunes filles et les femmes que chez les jeunes gens et les hommes). La conclusion de ce rapport a été rédigée en ces termes :

"Au cours de la décennie écoulée, l'influence du progrès scientifique et technique sur les conditions de travail et d'emploi de la femme en Iran a été profonde et de grande portée. Il a eu pour principal effet la création d'emplois plus nombreux pour les femmes. Des femmes qui autrefois auraient

dû travailler dans des ateliers artisanaux ou s'engager comme domestiques trouvent maintenant de plus en plus fréquemment un emploi dans les usines. Cette évolution a atteint le stade où il est devenu très difficile de trouver du personnel de maison féminin. Le passage de l'atelier artisanal aux usines modernes équivaut au passage de conditions médiévales de travail à des conditions modernes, sans toutefois que les intéressées bénéficient pleinement des avantages sociaux attachés à l'une ou l'autre situation. On constate par ailleurs une tendance en faveur de l'emploi des jeunes femmes célibataires alors que dans les ateliers artisanaux il était et il est encore possible aux travailleuses d'amener leurs enfants avec elles. On espère qu'à l'avenir cette inégalité de traitement disparaîtra avec la création de garderies plus nombreuses et l'octroi de facilités plus grandes pour les travailleuses mariées."

Seul un faible pourcentage (12,5 p. 100) de la population féminine âgée de plus de dix ans exerce une activité économique. Les femmes exerçant un emploi se répartissent de la manière suivante : près de la moitié (plus de 48 p. 100) sont employées dans l'industrie textile (80 p. 100 environ dans l'industrie du tapis, essentiellement dans les régions rurales), 22 p. 100 travaillent dans l'agriculture, 11 p. 100 exercent une activité de service, le reste se répartissant entre les divers secteurs de l'économie.

Principales conclusions de l'enquête par sondage

L'enquête par sondage a porté sur près de 6 000 femmes employées par les industries du textile, des produits alimentaires, des produits chimiques, de la chaussure et autres articles vestimentaires, du papier et du verre. Elle ne portait pas sur l'industrie du tapis qui a fait l'objet d'une étude séparée (voir ci-dessous).

Dans les usines considérées, une automation plus poussée et le progrès technique ont relevé le niveau de l'emploi. L'apparition de nouvelles machines s'est traduite par un accroissement du nombre des travailleurs ainsi qu'un développement et une diversification de la production. Cependant, dans trois usines textiles, l'augmentation de l'effectif déterminée par l'arrivée de nouvelles machines s'est accompagnée du remplacement des travailleuses par des hommes (en raison surtout de leurs problèmes familiaux et d'un absentéisme plus élevé qui ont incité l'employeur à donner la préférence aux travailleurs masculins).

Les ouvrières faisaient volontiers des heures supplémentaires. Dans près d'un tiers des usines considérées, leur salaire était lié à leur rendement. L'intéressement se traduisait par le versement de l'équivalent d'un mois de salaire supplémentaire. Dans l'ensemble, les travailleuses ne bénéficient pas d'un congé de 12 jours consécutifs mais utilisent leurs jours de vacances au fur et à mesure de leurs besoins pendant l'année, à moins qu'elles ne choisissent de travailler au lieu de partir en congé.

La plupart des usines textiles de création ancienne et des usines d'Etat étaient pourvues de garderies pour les enfants mais l'on a constaté que les usines de création plus récente préféraient employer des jeunes femmes célibataires.

Dans les ateliers artisanaux affectés au travail de la laine et du gumtra et à la boyauderie, l'âge moyen des employées était de 45 ans environ et elles étaient toutes illettrées; elles étaient employées sur une base journalière moyennant un faible salaire, elles travaillaient chaque jour un nombre d'heures illimitées et étaient souvent accompagnées de leurs jeunes enfants; l'atmosphère de ces ateliers était insalubre. En ce qui concerne les ouvrières employées à des travaux de couture et de tricot, l'âge moyen était de 30 ans environ et la moitié des employées savaient lire et écrire; elles travaillaient sur une base journalière moyennant un salaire élevé, ne travaillaient que pendant une partie de la journée et n'étaient pas accompagnées de leurs enfants. Dans les ateliers d'une certaine importance, les femmes étaient assurées.

On constate que, d'une manière générale, les usines se conforment à la législation et à la réglementation du travail et que leurs ouvrières bénéficient des assurances sociales mais qu'il en va différemment à ces deux points de vue dans les ateliers artisanaux.

Rapport sur l'industrie du tapis

Le tissage des tapis cesse d'être une industrie familiale pour devenir une industrie dirigée par de grands entrepreneurs. La main-d'oeuvre est à prédominance féminine bien que les entreprises engagent maintenant de plus en plus d'hommes, notamment dans les zones urbaines et dans les grands ateliers de création récente. Un grand nombre d'enfants de moins de 15 ans travaillent au tissage (en ce qui concerne les garçons, souvent à mi-temps après l'école).

Les salaires ne sont généralement pas fonction de la durée du travail mais du nombre de tapis produits. Dans les zones rurales, les tisserands achètent leurs matières premières à crédit et les remboursent après avoir vendu le tapis. Dans les zones urbaines, les maîtres-tisserands concluent des contrats avec un entrepreneur et sont payés à la pièce. Les autres sont payés à la journée, généralement à un tarif peu élevé.

Dans l'ensemble, les tisserands n'appartiennent pas à une catégorie de travailleurs auxquels s'applique la législation du travail et ils ne bénéficient pas des assurances sociales (à l'exception des maîtres-tisserands). Cela tient essentiellement au fait que, notamment dans les zones rurales, le tissage des tapis demeure une entreprise familiale sur laquelle le Ministère du travail n'a pas droit de regard; celui-ci s'efforce cependant de centraliser le tissage dans des ateliers sur lesquels il peut exercer un contrôle.

Irak

M. Al-Hassani a effectué à Bagdad une étude de l'influence du progrès scientifique et technique sur les femmes qui travaillent et les structures familiales en Irak; les résultats de cette étude ont paru en janvier 1969. On trouvera résumées ci-après en quelques mots les questions qui se rapportent à la présente enquête.

Le progrès scientifique et technique a eu une incidence sur la planification familiale. Les familles qui traditionnellement étaient nombreuses (jusqu'à 10 personnes) tendent à devenir moins importantes.

La tradition voulait également en Irak que les femmes, sauf dans les hautes sphères de la société où elles avaient accès à l'éducation et étaient acceptées dans tous les domaines de la vie et du travail, aient un statut inférieur et subalterne au sein de la famille. Cependant, on assiste, même parmi les classes rurales et les milieux attachés aux traditions, à une évolution de la situation et les femmes de tous milieux participent davantage à la modernisation de leur pays.

L'âge du mariage est aujourd'hui plus élevé que par le passé. Dans les classes rurales et les milieux attachés aux traditions, les mariages entre parents continuent d'être la règle mais ils tendent à disparaître; la majorité des jeunes

filles préfèrent maintenant se marier hors de leur famille; c'est là une tendance très nette parmi les classes urbaines instruites. L'acte de mariage (Mahar) comporte généralement la donation par le mari à sa jeune femme d'une somme d'argent conformément aux traditions religieuses.

On a constaté que les jeunes couples ont actuellement tendance à préférer vivre dans une maison indépendante, loin de leurs parents. Etant donné les nombreuses dépenses qu'entraîne l'installation d'un ménage, les jeunes maris sont moins susceptibles de s'opposer à ce que leurs femmes travaillent à l'extérieur et les jeunes parents envoient plus volontiers leurs enfants au jardin d'enfants et à l'école maternelle.

Dans l'ensemble, les recherches ont montré que le progrès technique et scientifique exerce une grande influence sur la situation des femmes qui travaillent et sur la structure de la famille en Irak. Le statut de la femme à l'intérieur de la famille s'est amélioré, surtout lorsque la cellule familiale proprement dite mène une vie indépendante et séparée du cercle de la famille élargie. Il faut souligner que les dimensions moyennes de la famille irakienne ont diminué de moitié depuis la dernière guerre et que l'on constate une tendance à une plus grande égalité entre les différents membres de la famille restreinte.

Italie

Introduction

Une conférence nationale a été réunie en 1968 en vue d'étudier la situation de l'emploi féminin et les mesures à prendre dans le cadre du programme du développement économique et social aux fins de favoriser l'emploi de la main-d'oeuvre féminine. Il semble intéressant d'étudier ces résultats du point de vue de l'influence du progrès scientifique et technique sur l'emploi féminin bien qu'il soit difficile d'isoler les effets que peut avoir un facteur unique de ceux des autres facteurs qui jouent dans ce processus.

Tendances relevées dans l'emploi féminin

Entre 1961 et 1967, le nombre des travailleurs féminins a diminué de 16,4 p. 100 alors que le nombre des travailleurs masculins est demeuré constant.

C'est dans le secteur de l'agriculture que l'on a enregistré le déclin le plus marqué. Dans ce secteur, le seul moyen d'améliorer la situation de l'emploi féminin consisterait à moderniser la production agricole. Mais, même lorsque cette étape aura été franchie, les lacunes du système d'embauche et de l'enseignement professionnel risquent d'empêcher les femmes de trouver du travail aussi facilement que les hommes.

Le secteur industriel a été également marqué par une diminution numérique de la main-d'oeuvre féminine. Dans le nord, la concentration croissante de l'industrie en de grandes unités et le fait que les possibilités de formation professionnelle et de recyclage sont moins nombreuses pour les femmes que pour les hommes dans des secteurs où la main-d'oeuvre qualifiée fait le plus défaut ont également contribué à cet état de choses. Dans le sud, les raisons principales en sont le manque d'emplois, un enseignement professionnel extrêmement déficient et l'influence tenace de coutumes périmées.

Il faut viser, à long terme, à se libérer de la tendance traditionnelle qui consiste à considérer la main-d'oeuvre féminine comme une main-d'oeuvre de réserve. Les perspectives à court et moyen terme de l'emploi féminin sont fonction d'un certain nombre de variables et sont difficiles à déterminer.

Pour rendre possible l'emploi d'un plus grand nombre de femmes, il faudrait, d'une part, que les secteurs traditionnels et ceux qui n'emploient actuellement de main-d'oeuvre féminine qu'en nombre limité se développent et, d'autre part, qu'une expansion des secteurs très modernes (notamment l'électronique et certaines branches de l'industrie chimique) permette aux possibilités latentes d'emploi d'un nombre considérable de femmes de devenir des réalités. Mais pour cela, il faudrait surmonter bien des obstacles et en particulier réorienter l'enseignement et réviser les normes de protection des travailleurs féminins.

Dans le secteur du commerce et des services, où on a pu constater une dégradation relative de la situation des femmes par rapport à celle des hommes, les perspectives d'accroissement futur de l'emploi de la main-d'oeuvre féminine semblent incertaines malgré la concentration graduelle des femmes dans ce secteur (30 p. 100 en 1961, 40 p. 100 en 1967), concentration due au fait que les jeunes filles qui achèvent leurs études choisissent de préférence ce secteur, que la concurrence de la main-d'oeuvre masculine y est moins forte et que le facteur coût

y joue un rôle moins décisif lorsqu'il s'agit de choisir entre des employés masculins et féminins.

Facteurs affectant la situation de l'emploi féminin

Il existe encore des écarts entre la valeur réelle du travail accompli par les femmes et la rémunération à laquelle elles peuvent s'attendre. Ces écarts dans les salaires ne traduisent pas toujours une différence véritable quant à la valeur du travail accompli; on en constate l'existence aussi bien dans les industries qui emploient des travailleurs des deux sexes que dans celles qui font surtout appel à la main-d'oeuvre féminine.

Les désavantages et l'inégalité dont souffrent les femmes dans le domaine de la formation professionnelle ont un effet marqué sur le niveau auquel elles sont recrutées et ne les encouragent guère à acquérir des qualifications professionnelles ou à se lancer dans une carrière.

On constate une concentration générale de la main-d'oeuvre féminine aux niveaux les plus bas de la hiérarchie du travail; ceci est dû aux critères utilisés lors de la répartition du travail entre les ouvriers qualifiés ainsi qu'à la manière traditionnelle et subjective dont on évalue le travail féminin. Dans les secteurs qui emploient de la main-d'oeuvre des deux sexes, la dépréciation du travail de la femme fait obstacle à la réévaluation du travail de l'ensemble du personnel. Dans les secteurs employant un plus grand nombre d'hommes que de femmes, la tendance à une attribution plus flexible des différents emplois au personnel des deux sexes s'accompagne d'une reconnaissance plus juste de la valeur du travail féminin. Dans les secteurs utilisant les femmes en plus grand nombre, on constate que ce phénomène de dépréciation de la main-d'oeuvre féminine est plus prononcé.

La conférence a cherché à estimer le coût de la main-d'oeuvre féminine en examinant notamment les charges imposées aux employeurs par les périodes de congés inévitables ou volontaires pris par les femmes; par exemple, un congé de maternité pris par une employée qualifiée dans le secteur du génie civil représente 27 p. 100 du coût annuel de son travail. On a proposé, afin que l'on ne puisse plus invoquer ces motifs pour refuser de recruter des femmes, que le coût des absences inévitables des employées féminines soit réparti entre tous les employeurs, quel

que soit le sexe de leurs employés. On a également proposé de prendre des mesures pour encourager les femmes qui décident de ne plus travailler pour pouvoir se consacrer entièrement à leurs responsabilités familiales à reprendre du travail par la suite.

Dans les domaines de l'enseignement et de la formation professionnelle, la situation se caractérise par une insuffisance de programmes destinés aux femmes dans les secteurs où elles prédominent et par la persistance de programmes qui ne correspondent plus aux besoins actuels. Le nombre des filles qui fréquentent l'école a augmenté à tous les niveaux mais on constate toujours une forte diminution du nombre d'écolières après le niveau primaire. On trouve davantage de jeunes filles dans les écoles normales que dans toutes les autres institutions mais le nombre de jeunes filles poursuivant des études pour se préparer à des carrières qui, encore très récemment, étaient considérées comme l'apanage des hommes tend à s'accroître. Les familles paient plus volontiers les études des garçons que des filles surtout dans les régions moins développées, et il est plus difficile pour les filles de vaincre les coutumes et de quitter la maison pour poursuivre leurs études au-delà de l'école primaire. La Conférence a vivement recommandé aux autorités responsables de la formation professionnelle de prendre des mesures pour encourager et faciliter la participation des femmes à tous les programmes de formation aux emplois qu'elles sont capables d'occuper et pour multiplier ces programmes dans les secteurs où l'on remarque une forte concentration de main-d'oeuvre féminine. Il faudrait par ailleurs que, dans les programmes de recyclage destinés à la main-d'oeuvre féminine, on tienne compte du problème que pose la réabsorption dans la population active des femmes qui ont quitté leur travail pour des raisons de famille et qu'on leur permette de bénéficier des offres d'emploi disponibles.

La Conférence a demandé que des efforts soient faits dans les domaines de la protection de la santé et de l'assistance sociale pour encourager la création et l'organisation administrative de services sociaux (et en particulier de garderies d'enfants) et favoriser notamment les projets communautaires expérimentaux (subventionnés par l'Etat) comprenant un programme d'action sociale (de tels programmes comprendraient l'établissement d'une garderie, d'une cantine pour les

élèves de l'école primaire, d'une garderie du soir pour les enfants d'âge scolaire, d'un centre de consultations externes, etc., et même de laveries communales et de cafétérias, toutes ces installations se trouvant à proximité les unes des autres).

Répercussions du progrès technique sur la condition de la main-d'oeuvre féminine

Il est difficile d'effectuer sur cette question une étude systématique en raison des caractéristiques particulières de la situation de l'emploi féminin; on peut toutefois parvenir à certaines conclusions fondées sur différentes hypothèses concernant le développement économique.

On estime qu'à long terme le progrès technique, s'il est accompagné du développement industriel nécessaire, affectera de façon positive le niveau d'emploi général et contribuera donc à créer les conditions nécessaires à la transformation quantitative et qualitative de la demande en main-d'oeuvre féminine. C'est dans ce contexte qu'il faut examiner les décisions prises par la Conférence pour assurer aux femmes une formation professionnelle plus complète et plus moderne et pour créer des conditions de milieu et de travail qui permettent leur emploi permanent et ininterrompu.

Par contre, si les investissements ne sont pas orientés fermement et rapidement dans ce sens, l'influence exercée par le progrès technique dans le cadre des structures existantes ne pourra guère stimuler le niveau de l'emploi. Il se peut même qu'elle ait un effet entièrement négatif comme cela s'est déjà produit dans certains secteurs utilisant surtout de la main-d'oeuvre féminine et, de toutes façons, elle ne saurait créer les conditions favorables à la réabsorption des surplus de main-d'oeuvre causés par l'exode rural.

Si la situation économique et sociale actuelle se maintient au cours de la prochaine décennie, aucune mesure visant à obtenir de meilleures conditions de travail pour l'énorme potentiel de main-d'oeuvre féminine, même si elle tient pleinement compte des principes communément admis dans le domaine social et dans celui de la morale, ne réussira à vaincre les obstacles qui, par le passé, ont fait considérer la main-d'oeuvre féminine uniquement comme une main-d'oeuvre d'appoint ou de remplacement.

Il est en tout cas indispensable d'améliorer la formation professionnelle des femmes et de créer des systèmes de protection plus appropriés si l'on veut simplement maintenir l'emploi féminin à son niveau actuel et empêcher que le progrès scientifique et technique n'exerce sur lui une influence nettement négative.

Japon

Un certain nombre d'enquêtes nationales (par exemple, sur la population, l'emploi, la durée du travail, les salaires) ont lieu périodiquement, tandis que d'autres sont entreprises en tant que de besoin.

L'Office du travail des femmes et des mineurs du Ministère du travail est chargé des études spéciales sur les problèmes des travailleuses. Parmi les études relatives à l'influence du progrès scientifique et technique sur la condition des travailleuses, il convient de mentionner une étude sur les employées de bureau, une étude sur les travailleuses de l'industrie des instruments de précision, une étude sur l'évolution de l'emploi féminin dans les entreprises entre 1958 et 1963 et une étude toute récente (1969) sur la variation des types d'emploi des travailleuses dans les entreprises pendant la période 1966-1968.

Dans un article publié dans la Revue internationale du travail de décembre 1968 et que les membres de la Commission pourront se procurer, la Directrice de l'Office du travail des femmes et des mineurs décrit l'emploi féminin au Japon en période d'évolution technique accélérée.

L'auteur part de l'hypothèse que l'emploi des femmes au Japon est, aujourd'hui, soumis à l'influence de facteurs socio-économiques si nombreux que l'on ne saurait déterminer dans quelle mesure les tendances discernables sont dues à l'introduction de l'automatisation et des techniques d'avant-garde. Il examine donc l'évolution de l'emploi des travailleuses en général pendant la période 1955-1965, où l'évolution technique a été très rapide. Il analyse les modifications de la structure de l'emploi féminin, la demande nouvelle et les nouvelles possibilités, les conclusions des enquêtes de l'Office du travail des femmes et des mineurs, les problèmes d'excédent de main-d'oeuvre et de redistribution (la redistribution radicale de la main-d'oeuvre ne s'est pas accompagnée d'un chômage

substantiel), l'évolution dans certains secteurs, les méthodes d'embauche et le régime des rémunérations, ainsi que la santé physique et mentale. La conclusion de l'article est la suivante :

"Il est certain que la répartition de la main-d'oeuvre féminine s'est profondément modifiée entre 1955 et 1965, cela sur le plan qualitatif comme sur le plan quantitatif. Pourtant, cette évolution n'a eu, semble-t-il, que relativement peu de conséquences fâcheuses. S'il ne s'est en somme guère produit de heurts au cours de cette période de transition, c'est sans doute avant tout grâce à la croissance spectaculaire de l'économie nationale; toutefois, d'autres facteurs socio-économiques, dont certains se rattachent étroitement à la tradition nationale, paraissent aussi avoir contribué beaucoup à amortir l'impact du changement. Même dans les bureaux où l'automation passe généralement pour entraîner de véritables bouleversements, la structure du travail et les méthodes d'emploi ne se modifient que très lentement. De plus, certaines des pratiques traditionnelles semblent même avoir atténué le choc que peuvent provoquer les mutations soudaines et brutales. Peut-être est-ce parce que l'automatisation des tâches administratives au Japon en est encore à ses débuts, ou que le pays souffrirait d'un retard culturel, pour user d'une expression forgée par les sociologues; à moins qu'il ne faille invoquer l'une des caractéristiques de la culture japonaise, qui accepte et assimile rapidement les autres cultures pour les transformer selon son génie propre. L'étude du progrès technique futur et de ses répercussions sur le travail des femmes dira vraisemblablement quelle est celle de ces hypothèses qui mérite d'être retenue."

Koweït

Le rapport sur "La condition de la femme à Koweït" attire l'attention sur l'importance de plus en plus grande de la participation des femmes à la vie économique, sociale et culturelle, ainsi que sur la protection qui leur est accordée, tant en leur qualité de mères que de travailleuses. Le rapport traite tour à tour des questions suivantes : les femmes et l'enseignement, les femmes et le travail, les femmes et les associations de bienfaisance, les femmes et les programmes de protection sociale.

Dans le domaine du travail, la loi sur le travail dans le secteur privé (1964) a institué l'égalité entre les travailleurs des deux sexes, posé le principe d'une rémunération égale pour un même travail, interdit l'emploi des femmes la nuit et dans des occupations et des professions dangereuses ou préjudiciables à

la santé et prévu le congé de maternité. La loi sur la fonction publique contient des stipulations analogues pour les fonctionnaires titulaires, outre le droit à pension.

Mexique

Au sein du Département du travail et de la protection sociale fonctionne une Bourse du travail fédérale, dont le rôle principal est de mettre en rapport les emplois et les demandeurs d'emploi (sans distinction de sexe) et qui entreprend des études sur l'emploi et le chômage.

En ce qui concerne l'orientation et la formation professionnelles, l'orientation est assurée en grande partie par l'intermédiaire des moyens d'information de masse et la formation est donnée dans des établissements et centres publics dépendant du Département de l'enseignement ainsi que dans des centres privés. C'est surtout l'Etat qui assure la formation ou le recyclage des femmes plus âgées (car les entreprises préfèrent embaucher et former de jeunes travailleuses).

Le code fédéral du travail établit le principe de l'égalité de rémunération pour un travail effectué dans des conditions égales d'efficience et de rendement au cours d'une même journée de travail.

Les restrictions apportées au travail des femmes sont définies dans le code du travail.

Les femmes participent aux activités culturelles, civiques et sportives organisées par différents organismes, dont les Départements du travail et de la protection sociale, et l'Institut mexicain de sécurité sociale.

Les femmes et les hommes sont protégés par la législation assurant la sécurité et la santé des travailleurs, qui bénéficient aussi d'une action éducative pour la prévention des maladies et accidents professionnels.

Pendant les trois mois précédant l'accouchement, les femmes enceintes ne peuvent être employées à des travaux nécessitant de durs efforts physiques et elles ont droit à des services de protection maternelle avant et après la naissance de l'enfant.

L'assistance à l'enfance s'est développée indépendamment des besoins des mères qui travaillent. Elle a été conçue surtout pour les enfants indigents. Les services aux enfants nécessitent sont fournis par divers services administratifs et par l'intermédiaire de travailleurs sociaux qualifiés ou de personnel médical ou paramédical.

Maroc

Emploi et chômage

La grande majorité des femmes vit à la campagne et est surtout occupée à des travaux agricoles qui, pour la plupart, n'exigent pas ou guère de compétences particulières. Le progrès technique et scientifique, amenant la mécanisation, pourrait influencer sur la condition de la femme.

Il y a une majorité de femmes parmi les travailleurs de l'industrie du poisson, en particulier dans les conserveries. Elles n'occupent ces emplois que quatre mois par an environ. Dans le sud, ces femmes viennent de régions pauvres et reculées et leur salaire sert à assurer à la famille un minimum vital. Le progrès technique risque de créer un véritable problème social.

Peu de femmes sont employées dans le secteur secondaire et la plupart d'entre elles travaillent dans l'industrie textile où l'automation est déjà considérablement avancée. En conséquence, le progrès technique dans ce secteur n'aurait que peu de conséquences pratiques sur le mode de vie des ouvrières.

Les femmes pénètrent de plus en plus dans le secteur public. En 1967, 1 800 femmes et jeunes filles travaillaient dans l'administration (96 p. 100 occupaient des postes subalternes, d'employée de bureau par exemple).

Quant au secteur privé, il est à remarquer que les quelques femmes qui y sont employées n'ont guère de qualifications professionnelles et sont surtout employées à des travaux d'entretien, travaux qui demeurent nécessaires malgré l'introduction de techniques modernes.

Des études pourraient être faites sur le niveau de qualification des ouvrières et sur les possibilités de promotion ou de reconversion qui pourraient leur être offertes.

Accès à la formation professionnelle

La formation professionnelle s'adresse également aux hommes et aux femmes.

Le Ministère du travail et des affaires sociales possède des centres qui forment les jeunes filles aux travaux de bureau (sténographes, dactylographes, comptables, etc.) et les filles et les garçons aux métiers de la couture.

Le Ministère de l'éducation nationale accueille dans les écoles normales les jeunes filles et les femmes qui veulent entrer dans l'enseignement primaire et secondaire, tandis que l'Ecole marocaine d'administration forme le personnel administratif indispensable. Le Ministère des postes, télégraphes et téléphones forme des standardistes et des dactylographes, le Ministère de la justice donne une formation en cours d'emploi aux femmes qui travaillent dans le système pénitentiaire. Le Ministère des travaux publics donne des cours où les femmes sont admises, sauf pour ce qui est du bâtiment, des parcs et des ateliers, où le travail est physiquement très dur. Les dactylographes du Ministère de l'agriculture suivent les cours de perfectionnement organisés par le Ministère du travail et des affaires sociales.

Salaires

La législation actuelle qui établit des différences de salaires entre les hommes et les femmes dans certains secteurs industriels tend de plus en plus à disparaître. Ces différences n'existent que dans le secteur privé. Dans le secteur public et semi-public, il n'y a pas de différences et les autorités se préoccupent de plus en plus de celles qui continuent d'exister dans l'industrie privée.

Il faut remarquer que le Maroc a ratifié la Convention N° 111 de l'OIT concernant la discrimination en matière d'emploi. Cette discrimination n'a jamais existé, et si certaines activités sont traditionnellement réservées aux hommes, c'est ou bien en raison de la difficulté du travail ou bien parce que l'exercice de ces activités porterait préjudice à la vie familiale de la femme.

Heures de travail et loisirs

En ce qui concerne les heures de travail, les dispositions législatives sont les mêmes pour les femmes que pour les hommes et il n'existe pas de discrimination à l'encontre des femmes. Au contraire, elles-ci bénéficient d'une protection spéciale et elles ne peuvent notamment être employées à un travail de nuit.

L'organisation des loisirs à l'échelon national n'en est qu'à ses débuts, étant donné que c'est la famille qui a toujours rempli cette fonction et que les loisirs de la femme ont été consacrés surtout aux diverses cérémonies qui

marquent les étapes successives de la vie familiale. Aujourd'hui les Marocaines, suivant en cela l'évolution générale du pays, sont libres de se mêler à la vie publique en dehors des heures de travail, qu'il s'agisse de loisirs, de protection sociale, ou de syndicalisme. Elles jouent un rôle important dans les syndicats et certaines sont même chefs syndicalistes.

L'Etat attache de plus en plus d'importance aux loisirs des femmes et a autorisé la création d'un certain nombre de groupes et d'associations dont les femmes peuvent faire partie pendant leurs loisirs, tels que les clubs féminins professionnels qui comptent au nombre de leurs activités des conférences et des films éducatifs. De plus, les auberges de la jeunesse du Ministère de la jeunesse et des sports et du Ministère des affaires sociales accueillent de nombreuses femmes et cherchent à promouvoir la condition de la femme par des manifestations culturelles et sportives.

Tout récemment, les autorités marocaines se sont efforcées d'encourager encore davantage les femmes à participer à la vie publique et ont patronné l'organisation de l'Association des femmes marocaines, dans le but de mobiliser les femmes au service de leur propre cause et de leur permettre de jouer un rôle dans la construction de la société moderne.

Sécurité et santé

Le Maroc a pris des mesures spéciales afin de protéger la santé et le bien-être des femmes et de sauvegarder leur moralité. Cette législation tient compte de la condition particulière de la femme et du rôle de mère qu'elle est appelée à jouer.

Les femmes ne peuvent pas être employées au graissage, au nettoyage ou à la réparation de machines en mouvement et elle ne doivent pas travailler à proximité de machines dangereuses qui ne sont pas munies de dispositifs de protection. Elles ne peuvent pas se livrer à certains travaux ou activités déterminés jugés trop malsains pour elles ou préjudiciales à la santé (par exemple le travail au fond dans les mines et dans les carrières, le transport de lourdes charges). D'autres mesures ont été prises afin de les protéger contre la fatigue et le travail excessifs. Le travail de nuit leur est interdit à quelques exceptions près (temporaires ou permanentes). Les règles de la décence et de la moralité publiques doivent être respectées dans tous les lieux où elles travaillent.

Norvège

Les pouvoirs publics n'ont pas été en mesure de faire une étude approfondie de l'influence du progrès scientifique et technique sur la condition de la femme qui travaille, mais les commentaires ci-dessous sont tirés d'autres enquêtes plus générales.

Emploi et chômage

En raison de l'allongement de la scolarité et de l'abaissement de l'âge du mariage, la proportion de femmes dans l'ensemble de la main-d'oeuvre a diminué jusqu'en 1960; mais de 1960 à 1968, le nombre de femmes occupant un emploi a augmenté relativement plus rapidement que celui des hommes, et cela presque entièrement dans le secteur des services, qui est en expansion rapide. La proportion de femmes a diminué dans les industries qui emploient traditionnellement une main-d'oeuvre féminine importante (par exemple le textile et l'habillement) et a augmenté dans les industries qui employaient surtout des hommes et dans les nouvelles professions à prédominance masculine.

Officiellement, le chômage est relativement moins élevé chez les femmes que chez les hommes, mais il y a un certain chômage invisible parmi les femmes mariées.

Orientation et formation professionnelles

On considère qu'il est très important de donner aux jeunes filles et aux jeunes femmes une éducation complète et une orientation professionnelle impartiale; on leur fait comprendre que toutes les professions leur sont ouvertes et qu'elles sont capables d'exercer tous les métiers qui sont pour le moment essentiellement masculins. Il convient de noter que le thème principal du séminaire nordique sur l'orientation professionnelle, qui aura lieu en 1970, sera "Le rôle des sexes - le rôle de la profession" et que la participation des femmes aux séminaires sur l'orientation professionnelle organisés par l'Administration norvégienne du travail a énormément augmenté au cours des cinq dernières années.

Salaires

Aux termes d'un accord passé entre le patronat et les centrales ouvrières, les femmes reçoivent, à travail égal, un salaire égal à celui des hommes.

Heures de travail et loisirs

Les heures de travail (42,5 par semaine) sont les mêmes pour les femmes que pour les hommes. La réduction intervenue dans les heures de travail est due en partie aux récents progrès scientifiques et techniques.

Sécurité et santé

L'immatriculation à la Sécurité sociale est obligatoire pour toutes les personnes qui vivent en Norvège. La plupart des pensions de retraite comprennent une pension de base indépendante du revenu et un supplément qui varie suivant le revenu et le nombre d'années de cotisation; tous les salariés, les étudiants et les stagiaires sont assurés contre les accidents et maladies du travail. Les femmes ont droit à certaines allocations de maternité et l'assurance-maladie couvre les frais d'accouchement.

Protection de l'enfance

Des soins médicaux sont fournis aux enfants et des prestations sont versées pour tous les enfants âgés de moins de 16 ans. Il y a relativement peu de garderies d'enfants compte tenu des besoins et il faudra en créer davantage si les femmes mariées qui ont des enfants se mettent à travailler en plus grand nombre.

Saint-Marin

La tendance générale est d'abandonner l'agriculture et de rechercher un emploi mieux rémunéré dans de petites et moyennes entreprises industrielles. Les femmes auraient également tendance à préférer prendre n'importe quel travail d'usine plutôt qu'un emploi dans les hôtels et les restaurants ou un travail domestique chez les particuliers.

Sierra Leone

Les ressources étant limitées, il n'a pas été possible d'effectuer une étude nationale particulière sur les répercussions de l'évolution technique et scientifique sur la situation des femmes, et les données fournies sont fondées sur des renseignements disponibles du Service du travail du Ministère de l'agriculture, des mines et du travail.

Emploi et chômage

Il n'existe pas de chiffre ne concernant que l'emploi chez les femmes, mais on note que leur participation à la vie économique est de plus en plus grande. Les femmes peuvent accéder à tous les secteurs d'emploi de l'économie.

Les progrès scientifiques et techniques ont permis d'économiser la main-d'oeuvre en supprimant une grande partie du travail pénible de beaucoup de professions qui étaient autrefois trop dures pour les femmes. Un grand nombre d'entre elles occupent aujourd'hui un emploi, auparavant réservé aux hommes, dans des bureaux, des magasins et des usines. On peut remarquer que lorsque l'effectif féminin est important, les employeurs ont tendance à ne pas vouloir une trop forte concentration féminine dans leur personnel en raison de la possibilité du grand nombre de demandes de congés de maternité.

Formation et orientation professionnelles

Un service spécial de la Bourse du travail centrale fournit une orientation professionnelle aux jeunes filles et jeunes femmes sous la direction de spécialistes. Ce service organise des entretiens et des conférences destinés à celles qui ne poursuivent pas leurs études. Dans d'autres bourses du travail un service semblable est assumé par des non-spécialistes. Ces services sont beaucoup utilisés.

Les jeunes filles ont tendance à ne pas poursuivre leurs études dans l'enseignement primaire et secondaire surtout pour des raisons financières. Leurs chances de trouver un emploi sans obtenir de formation complémentaire étant limitées, plusieurs institutions publiques et privées mettent à leur disposition des moyens de préparation dans des domaines assez variés. Les institutions rurales offrent des moyens analogues.

Formation et recyclage des femmes d'un certain âge

Des institutions privées donnent des cours pour apprendre à lire et à écrire et une assistance technique a permis de développer la petite industrie et les produits d'artisanat et d'informer sur les méthodes modernes de jardinage.

Rémunération

Pour un travail de valeur égale, les femmes ont droit à une rémunération égale. Celle-ci est calculée en fonction de la qualification, de l'expérience et de l'ancienneté plutôt que du sexe.

Horaire de travail et loisirs

Les femmes travaillent autant d'heures que les hommes (entre 45-48 heures par semaine). Cependant, elles ne sont pas autorisées à travailler de nuit dans les entreprises industrielles. Les femmes d'un certain âge ayant des responsabilités familiales passent généralement leur temps libre chez elles tandis que celles qui n'ont pas de responsabilités analogues ainsi que les jeunes femmes occupent leurs loisirs de différentes manières (cinémas, clubs, bibliothèques, etc.).

Sécurité et hygiène

On veille à la sécurité des ouvriers travaillant dans les usines avec des machines ou des produits nouveaux et parfois dangereux. Les services médicaux et sanitaires sont satisfaisants et continuent de se développer.

Soins aux enfants

Les femmes travaillant pour le gouvernement ou pour de grandes entreprises commerciales et industrielles bénéficient de congé de maternité. Des pouponnières privées sont dirigées par des puéricultrices qualifiées, à Freetown en particulier, et des écoles et des classes maternelles spéciales ont été créées. Des gardes d'enfants peuvent également être engagées. Ces services permettent donc de s'occuper d'un grand nombre de jeunes enfants.

Suède

On renvoie au rapport sur la condition de la femme en Suède établi et présenté à l'Organisation des Nations Unies conformément à la résolution 1133 (XLI) du Conseil économique et social concernant un programme à long terme des Nations Unies en vue d'améliorer la condition de la femme. Ce rapport, qui est à la disposition de la Commission, passe en revue les mesures précédemment prises pour le progrès de la femme et les efforts qui sont actuellement déployés en Suède pour promouvoir l'égalité entre les sexes puis procède à un exposé détaillé des réformes ayant pour objet de favoriser la pleine intégration des femmes à la société dans tous les domaines, pratiquement sur un pied d'égalité.

Les réformes sont examinées sous les titres Enseignement (enseignement élémentaire, enseignement dispensé après l'école élémentaire préprofessionnelle, aide aux étudiants, enseignement aux adultes), qui englobe en outre la formation et l'orientation professionnelles; Le droit de la famille (législation actuelle, révision en cours, droit de l'enfant); Politique de la famille (importants aspects de la politique moderne, principes, réformes en cours); Services aux familles (notamment soins aux enfants); Assurances sociales; Charges fiscales des familles (législation actuelle, réformes en cours); Politique du marché du travail (objectifs, moyens).

On peut également mentionner le document de travail établi par Mme I. Jönsson sur le rôle de la femme dans le développement économique et social de la Suède en liaison avec le Cycle d'études des Nations Unies sur les effets des développements scientifiques et technologiques sur la condition de la femme qui s'est tenu à Iasi, en Roumanie, en août 1969.

Suisse

Le rapport porte sur trois aspects de l'influence du progrès scientifique et technique sur la condition des travailleuses : emploi et chômage; formation et orientation professionnelles; formation et recyclage des travailleuses d'un certain âge. Un rapport traitant des autres aspects sera présenté en temps opportun.

/...

Emploi et chômage

La pénurie de main-d'oeuvre n'ayant cessé de s'accroître depuis la dernière guerre, le marché de l'emploi a fait appel aux femmes, qui ont vu s'ouvrir à elles des emplois qui leur étaient pratiquement fermés jusqu'alors. Le nombre des femmes mariées qui travaillent est en légère augmentation, bien que très souvent encore l'on considère en Suisse que la place de la femme mariée est au foyer. Néanmoins, grâce aux améliorations apportées aux appareils ménagers, à la préparation et à la consommation des denrées alimentaires, à l'habillement, à la distribution et aux économiseurs de travail de toutes sortes, les tâches de la ménagère se sont transformées et son travail en a été grandement facilité. En dépit de la tendance traditionaliste, les progrès techniques ont contribué à intégrer davantage les femmes dans le marché de l'emploi.

Les femmes jouent un rôle très important dans l'économie (elles représentaient 30 p. 100 environ de la population active en 1960). On les trouve dans toutes les branches de l'économie et en grand nombre dans le commerce, les activités bancaires, les assurances ainsi que dans diverses branches du secteur des services (notamment les ventes); dans l'industrie textile, l'habillement et l'industrie hôtelière ainsi que dans le service domestique. Beaucoup d'entre elles sont infirmières et professeurs.

En 1960, le nombre des femmes ayant une activité rémunérée était d'environ 756 400. Quarante-quatre pour cent d'entre elles n'avaient pas d'enfant, 41 p. 100 en avaient 1 ou 2 et 15 p. 100 en avaient 3 ou davantage. En outre, un nombre considérable de femmes contribuent à l'entretien d'autres membres de la famille (les parents âgés par exemple).

Avec la pénurie en main-d'oeuvre, les possibilités de trouver un emploi à temps partiel ont considérablement augmenté et alors qu'elles étaient auparavant limitées au service domestique, elles existent à présent dans de nombreuses branches d'activité, notamment dans le secteur des services. Ce sont les femmes mariées et les femmes d'un certain âge qui travaillent le plus souvent à temps partiel.

Les emplois des femmes comprennent notamment tout ce qui a trait aux foyers et aux soins aux enfants et aux malades. Les femmes prédominent dans la couture et l'habillement, le service domestique, les soins infirmiers, le service social; elles sont également standardistes, vendeuses, assistantes et techniciennes dans des laboratoires et dans les professions médicales ou paramédicales. La gamme des activités que la tradition réserve plus ou moins aux femmes est demeurée pratiquement la même mais les femmes ont également eu accès (bien que lentement) à d'autres branches d'activité, notamment à celles qui ont été touchées par le progrès technique (photographie, produits pharmaceutiques, instruments d'optique, dessin). Un nombre plus grand de jeunes filles ont choisi l'étude des sciences naturelles et appliquées.

On souligne que les femmes ne sont exclues d'aucun emploi, que toutes les professions sont ouvertes aux hommes comme aux femmes mais, en même temps, la force de l'habitude et de la tradition est très vigoureuse. A cet égard, néanmoins, les progrès techniques conjugués à la pénurie de main-d'oeuvre entraîneront vraisemblablement des transformations considérables dans le domaine de l'emploi des femmes.

Des renseignements sont donnés sur l'assurance contre le chômage. Le chômage est très bas en raison de la pénurie de main-d'oeuvre. Même des modifications d'ordre structurel apportées à l'économie n'ont pas altéré cette situation.

Formation et orientation professionnelles

Il n'existe pas de discrimination entre garçons et filles dans la législation régissant l'orientation professionnelle ainsi que dans son organisation pratique. Les cantons, avec l'appui du gouvernement fédéral, assurent cette orientation et étendent considérablement les activités dans ce domaine, essentiellement en raison de l'insécurité croissante qui, à l'époque moderne, accompagne le choix d'une profession, du recours de plus en plus grand à l'orientation professionnelle, de l'amélioration des méthodes de celle-ci et des immenses besoins auxquels il faut faire face (tant parce que l'économie est en évolution que parce que le nombre va croissant des jeunes gens qui atteignent l'âge de travailler). Au cours

/...

des vingt dernières années, le nombre des conseillers à plein temps a septuplé. L'orientation professionnelle comporte l'information professionnelle dans les écoles destinées aux parents et au public et l'orientation individuelle au moyen d'entrevues et de tests et en discutant avec les parents.

Il est fait mention des activités (notamment en matière de recherche et en ce qui concerne la formation des conseillers) de l'Association suisse d'orientation scolaire et professionnelle. L'Alliance des sociétés féminines suisses a créé un comité spécial sur l'emploi des femmes qui traite, entre autres choses, de questions concernant l'enseignement et la formation des jeunes filles, notamment l'apprentissage. Ce comité enquête sur les débouchés, donne des conférences d'information, publie un bulletin contenant des renseignements sur toutes les professions qui conviennent aux femmes ainsi que des monographies sur certaines professions déterminées.

L'accès à la formation professionnelle est ouvert sans aucune discrimination aux garçons et aux filles. Dans certaines professions qui sont traditionnellement réservées aux hommes, un maître d'apprentissage pourra donner la préférence à un apprenti mais rares sont les jeunes filles qui désirent faire un apprentissage dans l'industrie ou pour une activité manuelle. Si elles décident de recevoir une formation complète, elles choisissent en général une activité dans le secteur des services (vente, activité commerciale, coiffure notamment) ou dans le domaine des arts appliqués. Outre l'université qui prépare à l'activité professionnelle, l'apprentissage d'une durée de deux à quatre ans, constitue toujours le mode essentiel de formation. L'apprentissage est soumis à des règles précises et comporte une formation théorique aussi bien que pratique ainsi qu'un enseignement général. Il existe également d'autres cours de formation organisés pour la plupart par des écoles professionnelles, des écoles d'art industriel et des écoles professionnelles spécialisées.

Formation et recyclage des femmes d'un certain âge

Vu la nécessité de la mobilité professionnelle et le rythme du changement, beaucoup de personnes, notamment des femmes mariées qui ont quitté leur travail pour s'occuper de leurs enfants, ont besoin d'être aidées pour reprendre une

activité professionnelle. L'orientation professionnelle est placée à la disposition des adultes comme des jeunes, et il y a lieu de penser que beaucoup d'entrevues d'orientation, conçues pour les adultes, ont été menées avec des travailleuses d'un certain âge. Les femmes peuvent également s'adresser aux bureaux publics d'emploi pour trouver un emploi convenable. Les associations professionnelles, les employeurs et les écoles professionnelles privées assurent également la formation ou le recyclage des femmes d'un certain âge qui cherchent un emploi (notamment du travail à temps partiel). L'Association suisse d'orientation scolaire et professionnelle s'est également penchée sur les besoins des femmes d'un certain âge en matière de formation ou de recyclage et sur les meilleures méthodes pour révéler leurs aptitudes et leur donner la formation nécessaire. La pénurie de main-d'oeuvre signifie que la formation est donnée en fonction des besoins, mais elle est donnée.

République socialiste soviétique d'Ukraine

Les innovations techniques et les progrès accomplis en matière d'organisation permettent de poser les bases nécessaires à l'amélioration des conditions d'emploi et de travail pour tous les travailleurs, y compris les femmes. L'organisation socialiste de l'économie et la croissance régulière des forces productives à l'abri des crises économiques et du chômage donnent véritablement aux femmes la possibilité d'exercer le droit au travail que leur garantit la Constitution.

Emploi et chômage

Alors qu'avant la révolution, la main-d'oeuvre féminine était principalement employée à des travaux subalternes qui ne nécessitaient pas de qualifications, elle est aujourd'hui active dans toutes les branches de l'économie et les femmes peuvent accomplir toutes les tâches liées à l'emploi qu'elles occupent et aux qualifications qu'elles possèdent (à l'exception des tâches pénibles ou dangereuses que la loi interdit de leur confier). En 1967, les femmes représentaient 49 p. 100 de la population active. Un tiers environ de la population féminine active était employée dans l'industrie et un quart dans les secteurs de

l'enseignement, de la santé et des sciences. Le volume de cette main-d'oeuvre s'accroît, notamment dans des secteurs tels que le commerce, les services publics, la santé et l'enseignement. Le nombre de femmes hautement qualifiées est particulièrement élevé.

Du fait de la disparition, grâce au progrès technique, des anciens aspects de la division du travail, un nombre de plus en plus élevé de femmes accèdent à des emplois auparavant considérés comme relevant du domaine réservé de l'homme. L'automation est en train d'éliminer les emplois traditionnellement appelés féminins et permet aux femmes d'accéder à un nombre important de tâches nouvelles généralement moins pénibles. En 1966, les spécialistes féminins ayant reçu une formation supérieure ou secondaire représentaient plus de 56 p. 100 de l'ensemble des spécialistes employés dans l'économie.

Le corollaire d'un progrès technique accéléré est le plein emploi. La planification du volume et du niveau de compétences de la main-d'oeuvre, y compris de la main-d'oeuvre féminine, et la planification du progrès technique sont étroitement coordonnées, ce qui élimine toute possibilité de chômage.

Formation et orientation professionnelles

Les femmes, comme les hommes, peuvent accéder à une formation ou à un enseignement professionnel dispensé dans des écoles professionnelles et techniques, en cours d'emploi ou dans le cadre du système d'enseignement spécialisé secondaire et supérieur.

Les écoles professionnelles et techniques offrent des cours de deux ans et les étudiants qui les fréquentent reçoivent des bourses et sont logés, nourris et habillés gratuitement. Un nombre considérable d'étudiants sont des femmes.

En 1968, quelque 3,8 millions de travailleurs, dont près de la moitié étaient des femmes, recevaient une formation systématique en cours d'emploi en vue de leur reclassement ou de l'amélioration de leurs qualifications.

Des cours industriels techniques permettent aux travailleurs d'acquérir des compétences et des connaissances nouvelles, nécessaires pour pouvoir maîtriser des techniques avancées et des méthodes d'accroissement accéléré de la productivité

et aborder des tâches nouvelles et plus complexes; de même, il existe des cours spécialisés visant à familiariser les travailleurs avec le matériel, les méthodes et les matériaux nouveaux qui ont été introduits à la suite de la mécanisation et de l'automatisation de la production et à leur dispenser une formation portant sur l'économie de la production et l'organisation scientifique du travail. Il existe également des cours sur les professions connexes et complémentaires qui visent essentiellement à élargir les connaissances des travailleurs. Des écoles dispensent à ces derniers des cours qui portent sur les méthodes et les techniques professionnelles avancées.

Les hommes et les femmes qui suivent des cours de perfectionnement continuent à toucher leur salaire pour toute période pendant laquelle ils doivent interrompre leur travail et divers autres avantages en nature et en espèces leur sont accordés afin d'encourager la fréquentation de ces cours, notamment lorsque ces derniers sont dispensés en dehors des localités où habitent les travailleurs. Les progrès de la technique industrielle vont de pair avec l'attention considérable qui est accordée au perfectionnement et au recyclage des ingénieurs, des techniciens et des économistes, y compris les femmes, et un important réseau d'instituts de formation supérieure a été créé à cette fin.

Les écoles spécialisées de l'enseignement supérieur et secondaire jouent un rôle important dans la formation de spécialistes hautement qualifiés, parmi lesquels le nombre déjà considérable de femmes ne cesse de croître chaque année. En 1966/67, les femmes représentaient environ 44 p. 100 du total des effectifs des établissements de l'enseignement supérieur et secondaire.

Formation et recyclage des femmes d'un certain âge

Les femmes peuvent prendre leur retraite de bonne heure (à 55 ans ou, dans certains cas, à 50 ans et après 20 années d'activité seulement) et la plupart d'entre elles n'ont pas à trouver un nouvel emploi. Si, toutefois, tel n'est pas le cas, divers moyens sont à leur disposition pour leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences spécialisées : cours de perfectionnement, cours spécialisés et cours sur les professions connexes et complémentaires.

Rémunération

Le salaire est proportionnel au volume et à la qualité du travail effectué et ne dépend ni du sexe ni de l'âge du travailleur. Le principe de l'égalité de traitement trouve son application dans l'existence d'un barème des salaires qui assure l'égalité entre salaire au temps et salaire à la pièce.

Comme tous les travailleurs, les femmes appartiennent, selon leurs compétences, à diverses catégories qui dépendent du salaire versé au travailleur, de la nature du travail qu'il effectue et du niveau de sa formation théorique et de ses compétences pratiques. Il existe un salaire minimum, applicable tant aux femmes qu'aux hommes, pour les travailleurs manuels et intellectuels.

Des indemnités spéciales sont versées aux femmes enceintes et aux mères allaitantes.

Durée du travail et loisirs

La semaine légale de travail est de 5 jours et de 41 heures; les heures supplémentaires sont, en règle générale, interdites (les mères allaitantes et les femmes enceintes ne peuvent pas non plus travailler de nuit).

Une attention considérable a été consacrée à la préparation d'activités récréatives pour les périodes de congés ou d'autres occasions (notamment pour la période de convalescence). Les femmes disposent également de plus de 3 000 clubs syndicaux, maisons et palais de la culture et de 7 500 bibliothèques syndicales dont font partie divers groupes féminins.

Sécurité et santé

Les techniques modernes ont permis d'éliminer un grand nombre des causes d'accidents et de maladies du travail et d'améliorer d'une manière radicale les conditions de travail. L'automatisation est introduite d'une manière scientifique, compte tenu des conditions matérielles de travail et de la nécessité d'éviter que le travailleur ne ressente une fatigue excessive ou que son état de santé ne se trouve affecté par son travail. Les dépenses consacrées à l'amélioration des conditions de travail ont augmenté et la fréquence dans l'industrie des accidents ou des maladies du travail a considérablement diminué.

Soins aux enfants

Les services de soins aux enfants deviennent de plus en plus importants. Les effectifs des jardins d'enfants et des crèches fonctionnant d'une manière régulière s'élèvent à 1 173 000 et 495 pensionnats et 911 300 écoles à horaire prolongé dispensent un enseignement à 193 200 enfants au total. Les parents ne défraient que 15 à 25 p. 100 du coût total des études, le reste étant pris à charge par des caisses de prévoyance.

Les syndicats participent activement aux activités qui intéressent l'éducation, l'orientation professionnelle et les loisirs des enfants et des jeunes gens.

Il existe également un important réseau de colonies, de camps de vacances et de centres de santé pour les enfants.

Royaume-Uni

Le gouvernement a récemment effectué une enquête nationale sur le travail féminin^{1/}, fondée sur un échantillon national de 10 000 ménages, dans le but essentiellement de découvrir les raisons qui poussent les femmes à travailler ou à rester au foyer, et de savoir dans quelle mesure leur travail fait appel au maximum de leurs capacités, tant du point de vue de la durée que de l'utilisation de leur potentiel de qualifications et de formation. Bien que l'enquête n'ait pas eu précisément pour objet d'étudier les répercussions du progrès scientifique et technique, elle constitue une mine de renseignements pertinents; ils sont résumés ci-dessous et complétés par d'autres provenant de sources différentes.

En bref, il ressort de cette enquête que le schéma de la vie active de la femme s'est transformé et qu'on reconnaît de façon générale le droit d'une femme mariée à travailler (à moins qu'elle n'ait de jeunes enfants). Il ne semble pas que la gamme des occupations traditionnelles des femmes se soit modifiée ou que leurs qualifications et leurs responsabilités se soient accrues. Rien n'indique vraiment qu'elles manifestent un intérêt marqué pour les professions scientifiques

1/ Enquête sociale du gouvernement. A Survey of Women's Employment (Londres, 1968). Vol. I : Report. Vol. II : Tables.

et techniques. Les femmes sont en général satisfaites d'occuper de petits emplois. La plupart travaillent pour des raisons financières et seules les plus instruites désirent utiliser leurs connaissances et leurs qualifications. Bien que l'on compte de plus en plus de femmes dans la population active et qu'il y ait toujours pénurie de compétences, on a peu fait à ce jour pour tirer parti de leurs talents et des connaissances qu'elles pourraient avoir.

Emploi et chômage

Les femmes ont profondément modifié leurs habitudes de travail. Elles représentent plus des deux tiers des effectifs qui ont contribué à l'accroissement de la population active depuis 1951. A la mi-1968, leur taux d'activité était de 41,5 p. 100. Le nombre croissant des femmes mariées qui travaillent est l'un des facteurs qui a marqué l'évolution de l'emploi; on attribue cette augmentation au fait que les femmes sont très demandées sur le marché de l'emploi, à l'effet de la guerre sur les attitudes à l'égard du travail de la femme, à la répartition plus égale entre les deux sexes de la population de moins de 35 ans et à la tendance de la femme à se marier jeune et à avoir des enfants tôt pour ensuite reprendre un emploi hors du foyer.

Le taux du chômage enregistré des femmes est en général faible, mais l'on ne connaît pas bien la situation réelle, parce qu'il existe un certain chômage déguisé chez les femmes mariées.

L'enquête tend à prouver que s'il existait une politique à long terme visant à encourager les adolescentes et les femmes à poursuivre leurs études et à obtenir des qualifications, un plus grand nombre d'entre elles continueraient de travailler, bien que les femmes mariées attachent encore pour la plupart un certain prestige à la vie au foyer ou la préfèrent pour des raisons personnelles.

En ce qui concerne le type de travail que font les femmes, l'enquête est venue confirmer ce que l'on avait déjà constaté : en dépit de l'augmentation du nombre total des emplois, ceux qu'occupent les femmes ne se sont pas sensiblement diversifiés et le niveau de compétences et de responsabilités qu'elles atteignent ne s'est guère élevé. Près des deux tiers des femmes sur lesquelles portait l'enquête avaient un travail non manuel, d'un faible niveau pour la plupart

(employées de bureau, dactylographes, vendeuses). Plus de la moitié de celles qui faisaient un travail manuel étaient semi-qualifiées et même celles qui étaient classées dans la catégorie des travailleurs qualifiés étaient rarement aussi qualifiées que les hommes. Une seule femme sur vingt environ était cadre, le plus souvent dans de petits établissements.

Les femmes travaillent plus volontiers dans des secteurs avec lesquels on les associe traditionnellement plutôt que dans les secteurs qui sont considérés comme l'apanage des hommes; cette tendance est confirmée par les données du recensement relatif au personnel qui occupe des postes supérieurs et aux professions libérales (où les femmes représentent seulement quelque 8 p. 100 du total, contre 6 p. 100 en 1921).

Par type d'occupation, le nombre des femmes qui travaillent s'est avant tout accru dans les bureaux. Le nombre des femmes qui ont un emploi manuel, qualifié ou semi-qualifié ne s'est guère accru et dans certains domaines (les textiles par exemple) il a même diminué. Dans les usines d'appareils de radio et autres appareils électroniques, où les femmes constituent 44 p. 100 de la main-d'oeuvre, 24,9 p. 100 des hommes sont des ouvriers qualifiés contre 1,8 p. 100 des femmes et, pour les ouvriers semi-qualifiés, le pourcentage est de 11,6 p. 100 pour les hommes et de 59,6 p. 100 pour les femmes. Cet état de choses est considéré comme surprenant étant donné les capacités dont les femmes ont fait preuve en période de guerre. L'enquête souligne que cette situation ne tient pas au fait que l'industrie ne reconnaît pas le talent et les compétences que pourraient réunir les femmes, ou qu'elle ait des préjugés à leur encontre, mais qu'elle résulte plutôt de l'attitude même des femmes, de ce qu'elles attendent de leur travail et de leur tendance à se satisfaire d'un emploi mal payé et d'un faible niveau. Le désir d'avoir un emploi requérant des qualifications ou des compétences ne joue un rôle important que chez les adolescentes et les femmes beaucoup plus instruites.

L'enquête, en fait, a confirmé l'existence de préjugés assez rigides concernant le type de travail et de profession qui convenaient aux femmes; elle n'a pas relevé un intérêt vraiment croissant pour ce qu'on pourrait appeler les emplois et les professions scientifiques ou techniques.

De la mi-1967 à la mi-1968, le nombre des femmes employées dans l'électronique, l'enseignement et l'administration publique s'est considérablement accru tandis qu'il diminuait dans les textiles, l'hôtellerie, l'alimentation et dans le personnel de maison.

Le nombre des femmes qui travaillent n'a pas été touché par la récente période d'austérité économique ni par les effets de la modernisation et de la rationalisation qui libèrent des travailleurs. Lorsque les femmes sont en surnombre par suite d'absorptions ou de fusions de sociétés, elles retrouvent beaucoup plus facilement un autre emploi (sauf dans des cas isolés) que ne le font les hommes.

Orientation et formation professionnelles

Dans l'enquête, le terme de "formation" ne porte que sur la formation en cours d'emploi et n'englobe pas la préparation professionnelle à des travaux non manuels tels que l'enseignement donné dans des écoles de secrétariat à des femmes qui ne travaillent pas encore. L'enquête a abouti à la conclusion que 17 p. 100 environ des femmes sur lesquelles elle portait et qui ne faisaient pas d'études régulières pourraient recevoir une formation mais qu'elles voulaient seulement apprendre l'un des métiers traditionnels des femmes. S'il est essentiel d'encourager davantage de femmes à choisir un métier qu'elles exercent peu à l'heure actuelle, notamment dans le domaine scientifique et technique, il est nécessaire de les intéresser à ce genre de métiers et de les convaincre qu'ils leur conviennent.

Le National Youth Council a appelé l'attention sur le fait que les possibilités de formation et d'emploi qui s'offraient aux adolescentes étaient encore limitées et a suggéré que les fonctionnaires chargés de l'emploi des jeunes discutent avec les orienteurs professionnels de programmes d'emploi plus vastes pour les jeunes filles et, au cours des entrevues d'orientation, encouragent ces dernières à envisager d'autres emplois que les emplois traditionnels; ils devraient aussi saisir toute occasion de rappeler aux employeurs que les adolescentes constituent une réserve de compétences non utilisées. Les premiers résultats de quelques expériences de portée limitée effectuées dans ce sens sont prometteurs.

Les DEP Occupational Guidance Units qui s'occupent des plus de 18 ans peuvent également contribuer à faire davantage connaître aux femmes le genre de métiers qui s'offrent à elles et à donner des renseignements utiles sur les nouvelles possibilités qui s'offrent aux femmes mariées qui reprennent le travail après de longues années.

Les employeurs n'aiment guère engager des adolescentes et des femmes pour des emplois qui exigent une longue formation si elles ne semblent guère disposées à garder cet emploi ou à le reprendre ultérieurement. Les Industrial Training Boards qui approuvent les programmes de formation dont l'accès est en principe libre de toute discrimination pourraient à la longue influencer sur l'attitude des employeurs.

La grande majorité des adolescentes et des femmes qui commencent ou recommencent à travailler reçoivent une formation en cours d'emploi. Très peu d'entre elles demandent à suivre une formation professionnelle accélérée, bien qu'on les encourage à le faire. Le nombre des femmes qui suivent des programmes patronnés par l'Etat dans des écoles techniques et commerciales est beaucoup plus élevé et représente un tiers du total environ.

Rémunération

Le salaire des femmes est faible comparé à celui des hommes. Il ressort d'une enquête du DEP, publiée en septembre 1968, que près de 25 p. 100 des femmes qui travaillaient à plein temps gagnaient moins de 10 livres; alors que c'était le cas pour moins de 1 p. 100 des hommes. Près de 70 p. 100 des hommes qui travaillaient à plein temps gagnaient plus de 20 livres contre 13 p. 100 des femmes seulement. L'enseignement (où il y a égalité de rémunération) était l'un des emplois féminins les mieux rémunérés. Les femmes qui font un travail manuel ne reçoivent en général pas une rémunération égale à celle des hommes mais la disparité de rémunération entre les sexes découle surtout du genre d'emploi qu'occupent les femmes plutôt que d'une inégalité de salaires pour un même travail.

L'enquête a montré que le montant du salaire ou du traitement importait assez peu aux femmes. Même pour les plus instruites, ce facteur venait bien loin après un trajet facile et d'agréables collègues.

Heures de travail et loisirs

Il ressort de l'enquête que la moitié des femmes travaillaient cinq jours par semaine. Les femmes travaillant à leur compte ou chez elles étaient les plus susceptibles d'avoir des heures de travail longues et variables. Celles qui travaillaient à temps partiel le faisaient en raison de leurs responsabilités familiales.

On passe actuellement en revue les restrictions spéciales aux heures de travail des femmes, notamment pour le travail de nuit (lié à l'égalité de rémunération) et le DEP continue de procéder à des consultations sur ce sujet assez controversé.

Soins aux enfants

L'enquête a montré que près de la moitié des femmes qui n'enseignaient pas à plein temps s'occupaient d'enfants de moins de 16 ans (à plein temps, une femme sur six; à temps partiel, plus de la moitié). Pour prendre soin des enfants, elles recouraient en général à l'aide d'autres membres de la famille. Le besoin de centres de soins pour enfants et notamment de garderies d'enfants en dehors des heures de classe semblait évident.

Le nombre de places dans les pouponnières établies par les autorités locales de la santé et tenues par des puériculteurs certifiés, était d'environ 152 000 à la fin de 1967.

Le DEP examine à l'heure actuelle la question des soins aux enfants dans son ensemble, qu'il s'agisse d'enfants d'âge préscolaire ou scolaire, en consultation avec les autorités locales et les autres parties intéressées (y compris les employeurs et les syndicats). La politique du gouvernement vise à décourager les mères des très jeunes enfants de travailler hors de chez elles et cela semble correspondre à l'attitude de la majorité des femmes sur lesquelles l'enquête a porté.

Etats-Unis d'Amérique

Il n'y a pas une assez grande différence dans les effets du progrès scientifique et technique sur l'emploi de la main-d'oeuvre féminine, d'une part, et sur celui de la main-d'oeuvre masculine, d'autre part, pour justifier, à l'échelon national, des études sur les incidences de ce progrès sur l'emploi et les conditions de travail des femmes. Les quelques études qui ont été effectuées portent sur l'ensemble de la main-d'oeuvre, mais il ressort de leurs conclusions et d'autres données pertinentes que le progrès scientifique et technique a contribué à améliorer notablement la condition des femmes qui travaillent.

En 1968, l'effectif de la main-d'oeuvre féminine avait augmenté de 32 p. 100 par rapport à 1958; le chômage féminin avait considérablement diminué (contrairement aux prédictions selon lesquelles le chômage technologique augmenterait) et la proportion des femmes dans la population active était passée à 42 p. 100. Les nouvelles qualifications professionnelles nécessitées par l'automation ont ouvert de nouveaux emplois aux femmes et leur ont assuré des salaires plus élevés et une plus grande mobilité.

L'automation a baissé le niveau de l'emploi mais, en même temps, de nouveaux travailleurs plus qualifiés ont été embauchés dans la même branche d'activité économique ou dans d'autres. Les difficultés ainsi créées ont été réduites au minimum du fait que le changement technique a pris beaucoup de temps, ce qui a permis de recycler les travailleurs, de les diriger vers de nouveaux emplois et d'apporter les autres ajustements nécessaires. On a enregistré une diminution du nombre des travailleurs non qualifiés, des ouvriers agricoles et autres travailleurs manuels et une augmentation de la main-d'oeuvre employée à des travaux moins pénibles (travail de bureau et services). On a pu constater la grande importance que présente pour les femmes l'existence de programmes adéquats d'orientation, de services consultatifs et de formation, compte tenu des nouvelles perspectives d'emploi qui leur sont ouvertes, et des lois ont été promulguées en vue de renforcer les programmes de formation et de recyclage et d'ouvrir des crédits destinés à assurer aux jeunes filles et aux femmes l'orientation nécessaire pour qu'elles soient en mesure de s'adapter aux nouvelles possibilités d'emploi.

Alors que, durant l'âge adulte, pratiquement tous les hommes font partie de la population active, nombreuses sont les femmes qui préfèrent ne pas travailler, à certaines périodes de leur vie pour des raisons de famille ou autres. Les difficultés qu'elles éprouvent parfois à se faire réembaucher après une période d'inactivité risquent de contribuer au taux de chômage féminin. Aussi, la tendance encourageante enregistrée au cours des années 1958-1968 présente-t-elle un intérêt particulier du fait que l'on avait craint que le progrès technique et scientifique n'ait des conséquences extrêmement néfastes pour les nombreuses femmes occupant des emplois non qualifiés particulièrement menacés par l'automatisation.

Une société qui se préoccupe du bien-être de ses membres et qui est tournée vers l'avenir se doit d'accueillir favorablement les progrès techniques nécessaires à son développement économique et social, au relèvement des niveaux de vie et à une haute productivité. Ces progrès entraînent la suppression de certains emplois et la création de certains autres et il est donc essentiel que des moyens adéquats et perfectionnés d'orientation et de formation soient mis à la disposition des travailleurs pour les informer des nouveaux emplois créés et leur permettre d'acquérir les qualifications nécessaires.

Emploi et chômage

Les changements relevés dans la répartition de la main-d'oeuvre féminine sont imputables au progrès scientifique et technique. Le nombre des femmes qui travaillent dans les bureaux et les services (non compris les travaux ménagers) a augmenté et celui des femmes qui travaillent dans l'agriculture, le commerce et en usine a diminué; on a enregistré, sur un certain nombre d'années, un accroissement de la proportion de travailleurs employés dans les industries productrices de services, dont beaucoup emploient un pourcentage élevé de femmes.

Les phénomènes de courte durée liés au progrès technique corroborent la conclusion selon laquelle les perspectives d'emploi sont très favorables pour les femmes qui possèdent des qualifications professionnelles dans des domaines spécialisés, techniques et scientifiques ou dans le travail de bureau, mais qu'elles le sont beaucoup moins pour celles qui ont une formation limitée et sont seulement capables d'exécuter des tâches simples et routinières.

En ce qui concerne le travail de bureau - secteur qui emploie le plus grand nombre de femmes - les ordinateurs et les autres machines automatiques ont donné naissance à toute une gamme de nouveaux emplois (programmeurs, analystes de systèmes, bibliothécaires-bandes, etc.). S'il est vrai qu'on engage ordinairement moins de femmes que d'hommes pour ces emplois relativement plus qualifiés, on a souvent besoin, pour diverses raisons, d'un personnel de bureau plus nombreux. Toutefois, malgré une expansion générale, certains postes (comptabilité, services de ventes, établissement de bordereaux de paie, de factures et d'inventaires) sont supprimés, ce qui diminue la demande pour certains types de travailleurs (comptables et employés de bureau, opérateurs de calculatrices et de tabulatrices, dactylographes pour l'établissement de statistiques et employés préposés à la tenue d'écritures). Les emplois de mécanographes sont supprimés dans les compagnies qui possèdent des balayeurs optiques. Le service automatique élimine les standardistes (dont la quasi-totalité est composée de femmes), mais peu de standardistes employées à titre permanent ont été congédiées, en raison de l'expansion du réseau, du grand nombre de départs et de la réduction du recrutement. Dans les usines, la mécanisation a entraîné la quasi-élimination de certains emplois manuels non qualifiés, mais, ici aussi, l'accroissement de la demande (encore que celle-ci ne se manifeste pas toujours dans les mêmes industries) a contrebalancé les conséquences résultant de l'emploi de matériel qui permet de réduire la main-d'oeuvre.

En réduisant l'effort physique dans certaines opérations, la technique moderne a supprimé certains obstacles à l'emploi des femmes dans divers travaux (par exemple manutention de matériel, tissage et cardage dans l'industrie textile) autrefois considérés comme trop difficiles ou trop dangereux pour elles.

Dans le secteur de la vente, l'expansion du "self-service" et des méthodes modernes d'emballage et de transport des marchandises a éliminé certains emplois intermédiaires auxquels des femmes auraient pu être affectées, mais elle a donné lieu à un accroissement considérable des possibilités d'emploi à temps partiel dans les magasins qui ont prolongé leurs heures d'ouverture et accru leurs services de vente.

La main-d'oeuvre agricole féminine a diminué mais les femmes ont trouvé de nouveaux emplois dans les entrepôts agricoles, où les produits récoltés mécaniquement doivent être rapidement triés et emballés pour les empêcher de se gâter.

L'influence de la technique sur le travail des femmes employées dans d'autres importantes branches d'activité économique, telles que les professions libérales et assimilées et les services, a été jusqu'ici moins prononcée qu'en ce qui concerne les femmes qui travaillent dans les bureaux, dans les usines, dans les magasins et dans les exploitations agricoles. Dans les professions libérales et assimilées, les machines font maintenant une partie du travail (les opérations qui sont les moins spécialisées et qui se répètent le plus fréquemment) autrefois effectué par les enseignants, les infirmières, les techniciens paramédicaux et les bibliothécaires; toutefois, le nombre des femmes exerçant des professions libérales et techniques a augmenté de 53 p. 100 entre 1958 et 1968 (soit le pourcentage le plus fort enregistré pour la main-d'oeuvre féminine, quelle que soit la branche d'activité).

Dans certains secteurs, les emplois essentiellement routiniers et faciles auxquels on affecte ordinairement les nouveaux employés sont les premiers menacés par la technique. Bien que le nombre des emplois non qualifiés et semi-qualifiés soit demeuré supérieur aux prévisions initiales, il n'est pas suffisant pour répondre à la forte demande des jeunes qui atteignent l'âge de travailler. On peut également imputer au progrès technique, en partie du moins, le fait que le plus fort pourcentage de chômage féminin, par branche d'activité, a été enregistré chez les travailleuses non qualifiées et semi-qualifiées.

Les licenciements ont pu être limités grâce au facteur temps qui a joué et aux mesures qui ont été prises pour transférer les travailleurs, pour leur trouver de nouveaux emplois, pour ne pas recruter de nouveau personnel et pour abaisser l'âge de la retraite; par ailleurs, les indemnités de licenciement et de cessation de service, ainsi que les prestations de chômage, ont contribué à atténuer les difficultés financières résultant de la perte de l'emploi. Les autorités, les syndicats et les employeurs ont uni leurs efforts pour réduire dans chaque cas ces difficultés au minimum.

Orientalion et formation professionnelles

On s'est efforcé tout particulièrement de moderniser et d'élargir l'orientation et la formation professionnelles des femmes et des jeunes filles. Des lois ont été adoptées à cet effet et des crédits alloués, en coopération avec les Etats. Dans certains établissements, où certains emplois ont été supprimés, des moyens de formation ou de recyclage ont été fournis aux employés en vue de les préparer à de nouveaux emplois. Ce type de formation, qui est donné pendant les heures de travail, a été particulièrement utile dans le cas des femmes, dont beaucoup sont mariées et ne peuvent suivre les cours de formation donnés après les heures de travail.

On s'est rendu de plus en plus compte qu'il fallait faire comprendre au personnel chargé de l'orientation professionnelle que tel ou tel emploi n'était pas plus particulièrement réservé à un sexe qu'à l'autre. Le Civil Rights Act (loi relative aux droits civiques) de 1964, qui interdit toute discrimination dans l'emploi fondée sur le sexe, a marqué le début d'une nouvelle ère où la femme peut prétendre à des emplois dont elle était exclue auparavant. On apprend aux femmes elles-mêmes à se rendre compte qu'une préparation systématique est indispensable, qu'elles devront éventuellement changer d'emploi dans une économie dynamique et qu'il est donc nécessaire qu'elles soient prêtes à s'adapter et soient disposées à recevoir une formation pour être acceptées dans de nouveaux emplois. Comme le progrès technique élève le niveau d'instruction et de formation exigé dans de nombreuses professions, les femmes manifestent également un plus vif désir de faire des études plus poussées et l'on voit tous les ans un pourcentage plus élevé de femmes, au sortir des écoles secondaires, s'inscrire à l'université et obtenir un diplôme d'études supérieures.

Formation et recyclage des femmes plus âgées

Par suite du progrès technique et scientifique, de nombreuses femmes plus âgées qui souhaitaient avoir un emploi rémunéré ont dû reprendre leurs études ou recevoir une formation pour se préparer ou s'adapter à de nouveaux emplois, à de nouvelles méthodes de travail, ainsi qu'à une situation nouvelle. Le nombre de femmes âgées inscrites dans des établissements d'enseignement et de formation de toutes

catégories a considérablement augmenté (soit parce que, comme tout le monde, dans une société dominée par la technique, elles éprouvent le besoin de continuer de s'instruire, soit parce qu'elles désirent reprendre du travail). De nombreux établissements d'enseignement et d'institutions connexes ont établi des programmes spéciaux pour aider les femmes plus âgées à accroître leurs qualifications professionnelles et la plupart fournissent une assistance sous forme de services consultatifs. De plus, les programmes de formation financés par le gouvernement fédéral s'étendent aux chômeurs et aux sous-employés, y compris un grand nombre de femmes qui ne possèdent pas l'instruction et la formation de base nécessaires pour trouver un emploi dans la société moderne.

Rémunération

Il est difficile de déterminer l'effet immédiat de la technique sur le salaire féminin. Le pourcentage plus faible de femmes employées à des travaux peu qualifiés signifie qu'elles occupent un nombre moins élevé d'emplois peu rémunérés et que le niveau des salaires féminins est en hausse. L'emploi des femmes dans les nouvelles professions créées par l'automatisation qui exige un niveau de spécialisation plus élevé que dans les professions qu'elle remplace va dans le même sens. Les cas où les femmes ont été obligées d'accepter des emplois moins bien rémunérés lorsque leur travail a été mécanisé sont très rares.

La loi de 1963 relative à l'égalité de la rémunération (Equal Pay Act, 1963) stipule que les hommes et les femmes employés dans le commerce interétats doivent recevoir un salaire égal pour un travail égal. En conséquence, si elles sont couvertes par cette loi ou par les lois des différents Etats sur l'égalité des salaires, les femmes qui obtiennent des emplois que l'automatisation rend physiquement plus faciles ou des emplois qui nécessitent une grande compétence, doivent être rémunérées au même taux que les hommes.

Durée du travail et loisirs

Grâce à l'accroissement de la productivité rendu possible par la technique moderne, la semaine de travail est maintenant plus courte, les vacances plus longues, les jours fériés, plus nombreux et le travailleur peut se retirer après une période de vie active plus courte.

En 1968, la semaine de travail des employées de bureau était en moyenne de 39,1 heures et celle des ouvrières de 39,3 heures. Les syndicats ont fait pression pour réduire les heures de travail de manière à contrebalancer les effets des changements d'emploi dus à l'automation.

Sécurité et santé

Du point de vue de la santé des femmes qui travaillent, les principaux avantages de la technique moderne sont qu'elle a rendu les lieux de travail plus agréables et plus propres et qu'elle a réduit les tâches salissantes, dures et pénibles. De plus, des systèmes modernes de protection sont installés sur les lieux mêmes pour accroître la sécurité du travail. En revanche, il y a le problème croissant du bruit et certains travailleurs, y compris des femmes, se sont plaints qu'ils souffraient de la tension nerveuse et de la fatigue psychologique dues au fait que la manutention d'un matériel coûteux exige une attention soutenue et beaucoup de précision et que certains travaux doivent être exécutés à un rythme accéléré. Il y a également les dangers dus à l'emploi de nouvelles substances chimiques et de nouveaux procédés. Dans certains endroits, les travailleurs se plaignent de l'isolement et de la monotonie de leur travail.

La crainte d'avoir à changer d'emploi à la suite de l'automation a semble-t-il été nuisible à la santé mentale de certains travailleurs, notamment dans les secteurs où la main-d'oeuvre est excédentaire, mais on peut combattre cette crainte en prévoyant les mesures à prendre suffisamment longtemps à l'avance et en s'engageant à aider les intéressés à s'adapter à la situation.

Soins aux enfants

Le progrès technique semble avoir eu peu d'effet sur la création de garderies d'enfants. Elles continuent d'être en nombre très insuffisant et le problème retient actuellement l'attention de la nation tout entière, en partie parce que les autorités souhaitent aider les femmes à s'intégrer dans la population active qui, dans une économie dynamique, ne cesse de croître, en partie parce qu'elles y voient un moyen de faire en sorte que des adultes capables de travailler, qui sont actuellement inscrits au chômage, puissent acquérir une formation, obtenir un emploi et devenir économiquement indépendants et, enfin, parce qu'elles reconnaissent l'importance que présente pour les jeunes enfants l'enseignement préscolaire.

APPENDICE II

Documents de l'OIT relatifs aux incidences sociales des
techniques de pointe

[La liste des documents de l'OIT en la matière a été reproduite séparément; on peut se la procurer en en faisant la demande au Secrétariat de l'ONU, Section de la condition de la femme.]
